

CHUZELLES

INFORMATIONS

MAIRIE



1750

The first part of the book is devoted to a general history of the world, from the beginning of time to the present. The author discusses the various ages of the world, and the progress of human civilization. He also touches upon the different religions and philosophies that have shaped the human mind.

The second part of the book is a detailed account of the history of the British Empire. It begins with the reign of King Henry II, and continues through the reigns of King Richard I, King John, King Henry III, King Edward I, King Edward II, King Richard II, King Henry IV, King Henry V, King Henry VI, King Edward IV, King Richard III, King Henry VII, King Henry VIII, King Edward VI, King Mary I, King Elizabeth I, King James I, King Charles I, King Charles II, King James II, King George I, King George II, King George III, and King George IV. The author provides a comprehensive overview of the political, social, and economic changes that have shaped the British Empire over the centuries.

The third part of the book is a history of the world's great powers. It discusses the rise and fall of various empires, including the Roman Empire, the Byzantine Empire, the Ottoman Empire, and the British Empire. The author also examines the impact of these empires on the world, and the role of each in shaping the modern world.

The fourth part of the book is a history of the world's great religions. It discusses the origins and development of various religions, including Christianity, Islam, Hinduism, and Buddhism. The author also examines the impact of these religions on the world, and the role of each in shaping the human mind.

The fifth part of the book is a history of the world's great philosophies. It discusses the origins and development of various philosophies, including Greek philosophy, Roman philosophy, and modern philosophy. The author also examines the impact of these philosophies on the world, and the role of each in shaping the human mind.

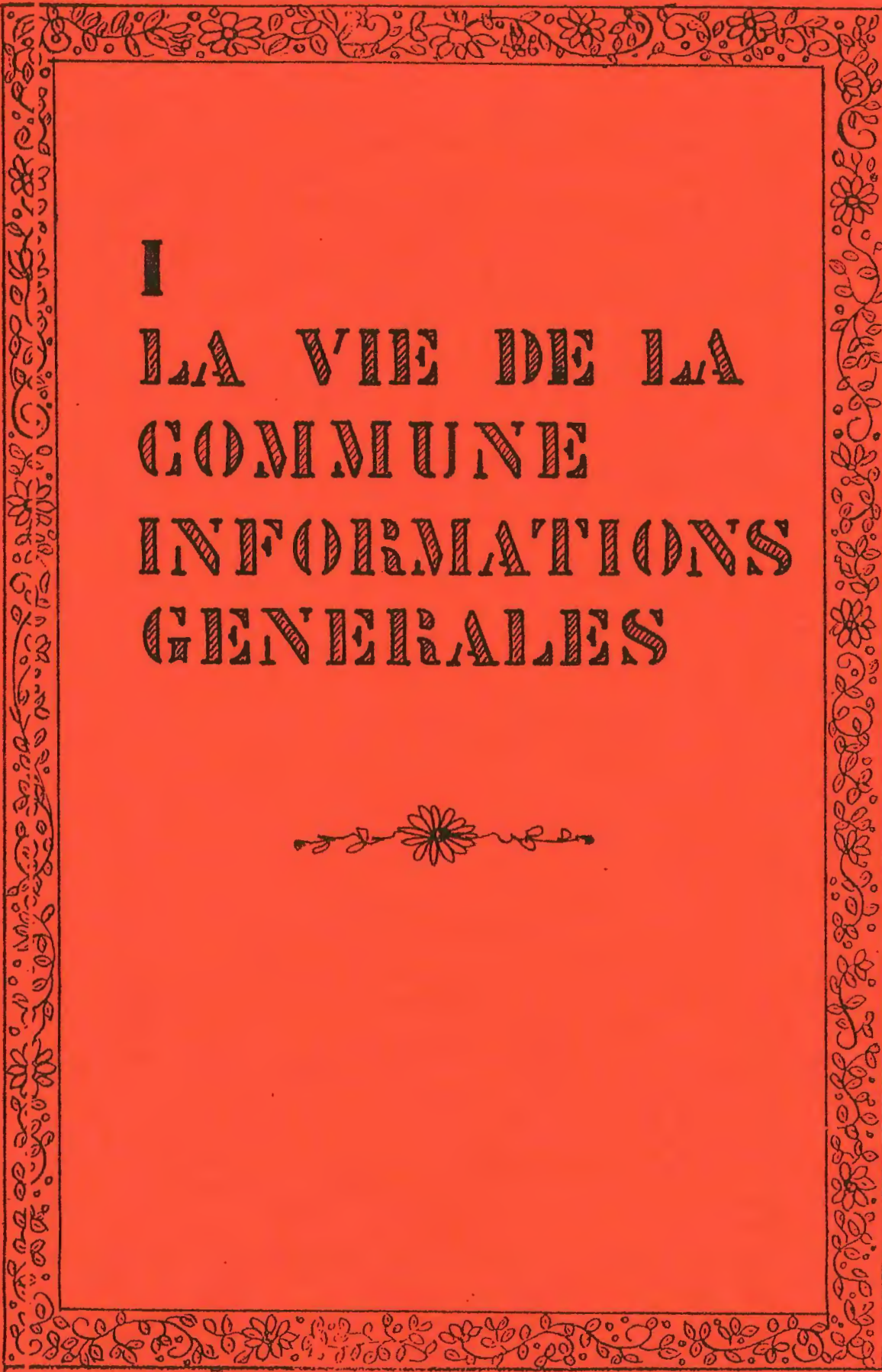
The sixth part of the book is a history of the world's great literature. It discusses the origins and development of various literary works, including Greek literature, Roman literature, and modern literature. The author also examines the impact of these works on the world, and the role of each in shaping the human mind.

The seventh part of the book is a history of the world's great art. It discusses the origins and development of various art forms, including Greek art, Roman art, and modern art. The author also examines the impact of these art forms on the world, and the role of each in shaping the human mind.

The eighth part of the book is a history of the world's great science. It discusses the origins and development of various scientific disciplines, including astronomy, physics, chemistry, and biology. The author also examines the impact of these disciplines on the world, and the role of each in shaping the human mind.

The ninth part of the book is a history of the world's great technology. It discusses the origins and development of various technological innovations, including the printing press, the steam engine, and the electric light. The author also examines the impact of these innovations on the world, and the role of each in shaping the human mind.

The tenth part of the book is a history of the world's great culture. It discusses the origins and development of various cultural movements, including the Renaissance, the Enlightenment, and the Romanticism. The author also examines the impact of these movements on the world, and the role of each in shaping the human mind.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I
LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES



...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

...the ...

MOT DU MAIRE

En cette fin d'année 1990 où en sommes-nous ?

Quel avenir pour 1991 ?

1990 a été une année de réflexion et d'orientation pour la Municipalité qui ne désirait pas augmenter les taux d'imposition ni emprunter tout en respectant les travaux prévus (assez restreints il faut bien le dire).

Notre commune n'a pas le droit de s'endormir mais doit évoluer.

ECOLE : 190 enfants répartis dans 8 classes (3 maternelles et 5 primaires) ; problèmes de l'éducation de nos enfants avec le souci permanent de leur avenir.

Aussi pour l'ouverture de la 5ème classe primaire nous avons dû solliciter, auprès du Conseil Général, la location d'un préfabriqué double installé depuis septembre 1990 sur le terrain d'éducation physique.

Ce nouveau bâtiment accueille 2 classes et permet ainsi de libérer la petite salle du groupe scolaire pour l'installation de la Bibliothèque-Centre de Documentation (B.C.D) qui travaille conjointement avec la Bibliothèque Municipale.

Le coût par élève pour la rentrée 90/91 s'élève actuellement à 1 450 F. environ et 3 081 F. réglés pour les entrées de piscine.

En ce samedi après-midi ensoleillé du 6 octobre, le Conseil a visité certains secteurs de la commune.

1) Le stade et ses abords : certains travaux sont terminés. D'autres seront effectués en vue d'une meilleure utilisation lors de manifestations organisées par nos nombreuses associations.

2) Carrière : Problèmes de l'exploitation, du réaménagement, du reboisement et du contrôle des dépôts de remblais.

3) Examen de divers travaux de voirie : revêtement, élargissement, etc...

4) Zone NAI : visite de la plate-forme. Sauvegarder les rives de la Sévenne et permettre une implantation rapide des entreprises, pour apporter l'équilibre budgétaire souhaité tout en respectant la législation.

5) Tour d'horizon dans les bâtiments : remerciements à nos employés pour le travail accompli. Un après-midi que tous souhaitent reconduire chaque année.

Sécurité : 1991 verra la suppression du ralentisseur de St Maurice. Une solution de remplacement sera bientôt réalisé.

Afin de limiter les implantations isolées (coût des équipements élevé) et de mieux maîtriser les constructions, un D.P.U (Droit de Préemption Urbain) a été instauré sur le Centre Village. L'aménagement du Centre Village avec l'installation de nouveaux commerces et la préservation de ceux existants est l'un des objectifs de la municipalité.

- Boulangerie actuelle : Profiter de cette action pour déplacer la boulangerie frappée d'alignement
- Pharmacie (dossier en cours d'instruction)
- Coiffeur, autres commerces.....
- 10 à 12 logements locatifs (rez-de-chaussée + un étage) afin de satisfaire certaines des nombreuses demandes
- Groupe scolaire : Solution de remplacement du préfabriqué ?

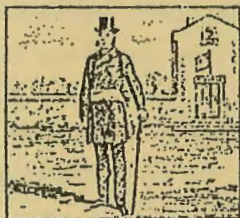
Ces aménagements constitueraient la 1ère tranche sous réserve de l'accord général.

Une 2ème et 3ème tranche pourront être envisagées en accession à la propriété.

Lorsque l'avant-projet aura obtenu un accord de principe de la part de la municipalité, il vous sera présenté lors d'une réunion publique.

En cette fin d'année, on constate une recrudescence des vols. Chacun doit rester très vigilant et signaler soit en mairie, soit à la gendarmerie d'Estressin, tout véhicule suspect (préciser la marque, la couleur, l'immatriculation et toute autre particularité).

Je vous souhaite de bonnes fêtes et vous donne rendez-vous le samedi 5 janvier à 17 h, salle du Mille-Club, pour les voeux de la municipalité et la remise des prix du concours des maisons fleuries.



Maire.

NATURE

C'est ici, me disent des amis, que nous allons construire notre petite maison.

Sur leur terrain paissent des vaches
et des fleurs poussent dans le tréfle.

Ici tout est encore si naturel, disent-ils, l'air
et les bois, les collines et les champs,
c'est ici que nous allons habiter...

Sans vous,
leur dis-je,
cela resterait comme c'était.

Ludwig Fels

1975

LES NOUVEAUX FACTEURS

Depuis quelque temps déjà M. Gili lançait avec le sourire à celles et ceux à qui il ne manquait jamais de s'adresser lorsqu'il les rencontrait au cours de sa tournée, le nombre de mois, puis de jours qui le séparaient de sa retraite. Il l'a prise le 3 juillet. Retraite bienvenue pour quelqu'un qui a parcouru le village 28 ans durant et qui connaissait bien toutes les tournées. M. Gili avoue volontiers qu'il commençait à être lassé par le métier. Il avait commencé à travailler à 14 ans dans le textile puis était devenu facteur. Il se rappelle l'époque héroïque des tournées à bicyclette. Les jours de neige il fallait parfois l'abandonner pour atteindre à pied les dernières maisons sur les collines. Maintenant il peut enfin vivre en dilettante, apprécier les joies du bricolage, sans toutefois rester trop longtemps enfermé à la maison. Il conserve à Chuzelles où il est toujours bien accueilli, de bonnes relations amicales et cordiales. Par le biais de ce bulletin nous lui souhaitons tous bonne et heureuse retraite.

Le départ de M. Gili a été l'occasion d'une réorganisation des tournées sur Chuzelles. Le village est scindé en deux secteurs. Deux préposés nouveaux, titulaires, y assurent leur fonction. Mme Davignon qui a déjà travaillé à Chuzelles en 86 en remplacement de M. Gili en congé maladie est chargée de la tournée sur les Pins, Grange-Neuve, St Maurice, les Rivoires, Montferrat, Plein Sud, le Village, la Combe Bleue, le Royer, le Verdier, Pleine Campagne, le Rival. Mme Davignon vient de Condrieu, elle est mariée et a 4 enfants.

M. Vey a fait sa prise de tournée en tant que titulaire début novembre après avoir été remplaçant à Vienne. Son secteur comprend Pauphile, la RN 7, Boussolle, les Martinières, Boiron et l'Orée du Village. M. Vey est marié et a 1 enfant.

Pour l'un et l'autre la tournée se termine vers 12h 30 / 13h. Leur journée de travail a commencé dès 6h, avec le tri général. De 7h à 9h ils effectuent le tri personnel avec le classement de la tournée. Bienvenue à Chuzelles!

DECHARGE

Lors des différents contrôles effectués, le Garde-Champêtre a constaté plusieurs infractions au règlement de la carrière se rapportant aux déchets déposés non autorisés.

Pour son bon fonctionnement et afin d'éviter des incidents inutiles, il y a lieu de préciser quelques points importants :

- seuls, les Chuzellois sont autorisés à déverser du bon déblai (déchets de pelouse, haies, terre, démolition).

LES ORDURES MENAGERES ET LES DECHETS INDUSTRIELS SONT INTERDITS

- Les déblais peuvent-être déposés en semaine directement à l'emplacement indiqué en s'adressant au responsable sur place et en suivant les flèches.

- En dehors des heures d'ouverture, verser à l'entrée, à l'emplacement prévu à cet effet.

Il serait prudent de se munir d'une pièce d'identité afin d'éviter tout malentendu lors d'un contrôle effectué par le Garde dans le cadre de ses fonctions.

Toute personne remarquant quelqu'un d'étranger à la Commune et trouvant des indices doit les communiquer à la Mairie

La Commune adhérant au SYVROM, vous trouverez à l'entrée de la décharge de Vienne, quartier de St Alban, près du stade de l'Isle, une cuve pour recevoir vos huiles de vidange et tous autres déchets pouvant être déversés. Il suffit de se munir d'une pièce d'identité justifiant que vous êtes bien domiciliés à Chuzelles.

Heures d'ouverture :

Du lundi au Vendredi : 6 h - 17 h 45

Samedi : 6 h - 14 h 45

Pour tous véhicules

24 h/24 h pour véhicules de tourisme

COMPTE ADMINISTRATIF DE 1989

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Denrées et fournitures	155 879,77 F
Frais de personnel	704 491,37 F
Impôts et taxes	3 010 F
Travaux et services extérieurs	486 080,58 F
Participations et contingents	574 362,36 F
Allocations - Subventions	26 050 F
Frais de gestion générale	122 824,79 F
Frais financiers	1 079 371,89 F
Prélèvements	0 F
	<hr/>
	3 152 070,76 F

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Produits de l'exploitation	130 991,52 F
Produits domaniaux	17 168 F
Produits financiers	38 156,46 F
Recouvrements - Subventions	307 669,89 F
Dotations reçues de l'Etat	1 119 667,85 F
Impôts indirects	28 185,33 F
Impôts directs autres que contributions	17 645 F
Contributions directes	1 770 574,96 F
Produits exceptionnels	1,30 F
Produits antérieurs	859 278,53 F

4 289 338,84 F

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

=

1 137 268,08 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Remboursement d'emprunts	460 593,57 F
Acquisitions de terrains	24 369,05 F
Acquisitions de matériel, mobilier	4 999,72 F
Acquisitions de matériel de transport	23 500 F
Travaux de bâtiment et de génie civil	544 418,29 F
Travaux d'électrification	163 741 F
Travaux d'assainissement	857 610,28 F
Travaux de voirie + SIVOM	317 793,75 F
Travaux cimetière	164 794,68 F
Remboursement d'emprunts SIVOM	0 F
	<hr/>
	2 561 820,34 F

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Excédent d'investissement reporté	250 413,88 F
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	0 F
Subventions Electrification (département)	11 200 F
Subventions Electrification (FACE)	133 000 F
Subventions Assainissement	0 F
Subventions Voirie (Réparations de dégâts)	18 710 F
Subventions Ecole	169 000 F
Fonds de compensation TVA + TVA SIVOM	342 903,64 F
Taxe Locale d'Equipement	47 727,46 F
D. G. E.	37 176 F
Recouvrement TVA sur électrification	8 185,64 F
Produits des emprunts	1 100 000 F
	<hr/>
	2 118 316,62 F

DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE = 443 503,72 F

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Denrées et fournitures	- 59 000 F
Frais de personnel	+ 48 000 F
Impôts et taxes	+ 11 600 F
Travaux et services extérieurs	- 24 400 F
Participations et contingents	+ 2 400 F
Allocations - Subventions	+ 39 000 F
Frais de gestion générale	+ 287 438 F
Frais financiers	- 20 000 F
Charges exceptionnelles	+ 1 200 F
Charges antérieures	+ 500 F
Prélèvements pour investissement	+ 241 400 F
	<hr/>
	+ 528 138 F

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Produits de l'exploitation	0 F
Produits domaniaux	+ 33 100 F
Produits financiers	+ 5 000 F
Recouvrements - Subventions	+ 33 670 F
Dotations reçues de l'Etat	+ 3 000 F
Impôts indirects	+ 9 000 F
Impôts directs autres que contributions.	0 F
Contributions directes	+ 5 400 F
Travaux d'équipement en régie	0 F
Produits antérieurs	+ 438 968 F
	<hr/>
	+ 528 138 F

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE CLOTURE = 277 438 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Déficit d'investissement reporté	0 F
Frais d'honoraires	- 4 000 F
Remboursement d'emprunts	+ 6 500 F
Remboursement d'emprunts SIVOM	- 5 000 F
Acquisitions de terrains	0 F
Acquisitions de matériel	0 F
Travaux de bâtiment et de génie civil	+ 128 500 F
Travaux de voirie	+ 225 000 F
Travaux d'électrification	- 70 000 F
Travaux d'assainissement	+ 20 000 F
Travaux de cimetière (caveau d'attente)	- 1 000 F
ZAC	- 16 600 F
SIVOM (Programme 90)	0 F
SIVOM (Programme 89)	- 180 000 F
	<hr/>
	+ 103 400 F

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Excédent d'investissement reporté	0 F
Subventions Ecole	0 F
Subventions Assainissement	- 86 000 F
Subventions FACE	- 70 000 F
Subventions élections	+ 1 200 F
Subvention ZAC	- 16 600 F
Remboursement assurance Mille-Club	+ 3 200 F
Remboursement assurance Abri de car	+ 17 500 F
Prélèvements sur recettes de fonctionnement	+ 241 400 F
Fonds compensation TVA + TVA SIVOM	- 8 000 F
Taxe Locale d'Equipement	+ 5 000 F
D . G . E.	0 F
Produits des emprunts	0 F
Aliénation de biens meubles (tondeuse)	+ 3 000 F
Récupération TVA sur électrification	+ 12 700 F
	<hr/>
	+ 103 400 F

COMMENTAIRES

Le compte administratif reflète les dépenses payées et les recettes perçues au cours d'une année civile donnée.

Les postes importants restent les mêmes. L'entretien et les travaux des réseaux et bâtiments continuent.

Le déficit de la section investissement est dû à l'absence du prélèvement sur les recettes de fonctionnement qui n'a pu être comptabilisé à temps (il sera comblé en 1990).

Le budget supplémentaire permet de réajuster les comptes au vu des dépenses engagées et des recettes encaissées jusqu'au jour de sa préparation.

Pour permettre une certaine autonomie aux enseignants, la dotation communale pour les fournitures scolaires se retrouve maintenant à la rubrique "Subventions". Certains ont pu constater la mise en place d'études surveillées et d'une garderie. La municipalité avait donné son accord à condition que la participation des parents couvrent l'intégralité des dépenses supportées (salaires et charges sociales). Compte tenu du peu d'enfants fréquentant la garderie du soir, celle-ci a été supprimée en Novembre 1990. Pour permettre à la commune d'être remboursée intégralement des dépenses engagées par elle, la participation parentale horaire sera révisée régulièrement.

En investissement, les travaux d'électrification sont en retard. Aussi avons-nous dû remplacer le programme 90 (non commencé à ce jour) par le programme 88 payé cette année. Les 6ème et 7ème tranches d'assainissement, y compris les honoraires, devraient être réglées en totalité d'ici la fin de l'année (solde : 372 000 F). La toiture du Mille-Club ayant été endommagée à la suite d'un vent violent, son remplacement a été opéré (coût : 49 000 F). D'autres aménagements seront envisagés l'année prochaine (électricité, abords).

Les mouvements compte SIVOM 89 et compte VOIRIE sont dûs au programme 89 du SIVOM acquitté en fait directement par la commune (180 000 F) et à des travaux supplémentaires effectués. L'aménagement de la RD 36, en vue de ralentir les automobilistes, sera budgeté en 1991. Les autres dépenses supplémentaires pour l'assainissement, la voirie et les bâtiments correspondent principalement aux remboursements des garanties et aux paiements des honoraires.

279 VIENNE - ST SYMPHORIEN D'OZON - LYON

Transporteur : **CARS DU LYONNAIS**

0002 0004 0006 0008 0010 0012 0014 0016 0202										0101 0501 0103 0105 0107 0503 0109 0111 0113										
TLJ	TLJ	DF	L M Me	TLJ	TLJ	DF	TLJ	L M		TLJ	TLJ	TLJ	DF	TLJ	L M Me	TLJ	TLJ	DF		
sf DF	sf DF		J V	sf DF	sf DF		sf DF	J V		sf DF	sf DF	sf DF		sf DF	J V	sf DF	sf DF			
TLJ	TLJ	DF	L M Me	TLJ	TLJ	DF	TLJ			TLJ		TLJ	DF	TLJ	L M Me	TLJ	TLJ	DF		
sf DF	sf DF		J V	sf DF	sf DF		sf DF			sf DF		sf DF		sf DF	J V	sf DF	sf DF			
										Renvoi à consulter										
6.15	8.25	9.30	10.30	12.15	13.50	16.35	17.37	18.05		VIENNE-GARE ROUTIERE	7.30	7.20	9.27	11.52	13.43	16.32	17.23	18.40	19.07	
6.27	8.39	9.43	10.44	12.29	14.04	16.48	17.52	18.19		SEYSSUEL EGLISE	7.14		9.13	11.39	13.28		17.08	18.27	18.54	
6.31	8.43	9.47	10.48	12.33	14.08	16.52	17.56	18.23		LES PINS RN7	7.10	7.03	9.09	11.35	13.24	16.15	17.04	18.23	18.50	
6.35	8.47	9.50	10.52	12.37	14.12	16.55	18.00	18.27		COMMUNAY-POSTE	7.06		9.05	11.32	13.20		17.00	18.20	18.47	
6.40	8.52	9.54	10.57	12.42	14.17	16.59	18.05	18.32		TERNAY-MAIRIE	7.01		9.00	11.28	13.15		16.55	18.16	18.43	
6.50	9.02	10.04	11.07	12.52	14.27	17.10	18.15			ST SYMPHORIEN D'OZON	6.51	6.55	8.50	11.18	13.05	16.07	16.45	18.06	18.33	
7.35	9.37	10.37	11.38	13.27	15.02	17.49	18.50			LYON GARE PERRACHE	6.20	6.30	8.15	10.45	12.30	15.30	16.10	17.30	18.00	

II-I

HORAIRES APPLICABLES DU 1^{er} SEPTEMBRE 1990 AU 31 JUILLET 1991

213 VALENCE - ROMANS - VIENNE - LYON

Transporteur : **CARS DU LYONNAIS**

0002										0101									
L M Me	J V									L M Me	J V								
										Jours de circulation									
										Période scolaire									
										Jours de circulation									
										Période vacances scolaires									
										Renvoi à consulter									
										8.35	VALENCE								18.30
										9.00	ROMANS								18.05
										9.39	ST VALLIER								17.26
										9.52	ST RAMBERT								17.13
										10.02	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON								17.04
										10.12	AUBERIVES-SUR-VAREZE								16.54
										10.18	REVENTIN-VAUGRIS								16.48
										10.30	VIENNE-GARE ROUTIERE								16.35
										10.44	SEYSSUEL EGLISE								16.21
										10.48	LES PINS RN7								16.17
										11.38	LYON GARE PERRACHE								15.30

CARS DU LYONNAIS : 55, Bd Lucien Sampaix
69190 ST FONTS
Tél. 78 70 21 01

276 VALENCIN - VIENNE par LUZINAY

Transporteur : CARS FAURE

0002 0202 0402 0602 0802						0101 0103 0301 0501							
	TLJ	S	S	S	TLJ	Jours de circulation				S	S	S	TLJ
	sf DF				sf DF	Période scolaire							sf DF
	TLJ	S	S	S	TLJ	Jours de circulation				S	S	S	TLJ
	sf DF				sf DF	Période vacances scolaires							sf DF
	1				2	Renvoi à consulter						3	4
	6.50				13.19	VALENCIN-GARAGE FAURE					13.10	19.15	
	6.55	8.10		11.20	13.24	STJUST-CHALEYSIN	8.10	11.35	12.45	18.55			
	7.00	8.15		11.25	13.29	LUZINAY-PLACE	8.05	11.30	12.40	18.50			
	7.05	8.20		11.30	13.34	VILLETTE-DE-VIENNE	8.00	11.25	12.35	18.45			
	7.10	8.25		11.35	13.39	CHUZELLES-PLACE	7.55	11.20	12.30	18.40			
	7.12	8.27		11.37	13.41	LES SERPAIZIERES	7.53	11.18	12.28	18.38			
						SERPAIZE-CHATEAU							
			8.40		13.44	SERPAIZE-VILLAGE							18.35
			8.45		13.49	SERPAIZE-GRANGE							18.30
			8.47		13.51	VIENNE-LES GUILLEMOTTES							18.28
	7.20	8.35		11.45		VIENNE-ECOLE LEVEAU	7.45	11.10	12.25				
		8.45				SEYSSUEL-C E S							
		8.50				ST ROMAIN-LYCEE							
	7.27		8.52		13.56	VIENNE-PLACE ST LOUIS							
						VIENNE-PLACE PICHAT	7.43	11.03	12.20	18.23			
	7.30	8.55	8.55	11.55	13.59	VIENNE-GARE ROUTIERE	7.40	11.00	12.15	18.20			
	7.45					VIENNE-LYCEE TECHNIQUE			12.05	18.10			

1 - DU 14 JUILLET AU 31 AOUT, NE CIRCULE QUE LE SAMEDI

2 - CE SERVICE EST EN PROVENANCE DE LYON-PERRACHE, GARE ROUTIERE, DEPART : 12 H 15

3 - CE SERVICE EST PROLONGE JUSQU'A LYON-PERRACHE, GARE ROUTIERE, ARRIVEE : 14 H 17

4 - CE SERVICE EST PROLONGE JUSQU'A LYON-PERRACHE, GARE ROUTIERE, ARRIVEE : 20 H 11

205 COMMUNAY - TERNAY - CHASSE - VIENNE

Transporteur : CARS FAURE

0002						0101				
	S	Jours de circulation				S				
		Période scolaire								
	S	Jours de circulation				S				
		Période vacances scolaires								
	1	Renvoi à consulter				1				

CARS FAURE : Valencin - B.P. 14
38540 HEYRIEUX
Tél. 78 96 11 44

8.30	COMMUNAY-LIMON	11.51
8.32	COMMUNAY-POSTE	11.49
8.33	COMMUNAY-PLACE	11.48
8.38	TERNAY-VILLENEUVE	11.43
8.40	TERNAY-MAIRIE	11.41
8.43	TERNAY-CHASSAGNE	11.38
8.45	FLEVIEUX	11.36
8.50	CHASSE-CHATEAU	11.31
8.52	CHASSE- EGLISE	11.29
8.54	CHASSE-MAIRIE	11.27
9.00	SEYSSUEL-PLACE	11.21
9.01	SEYSSUEL-RN 7	11.20
9.06	VIENNE-GARE ROUTIERE	11.15

1 - NE CIRCULE PAS LES JOURS DE FETES. SI LE SAMEDI EST FERIE, CIRCULE LE VENDREDI OU LE JOUR DE MARCHÉ.

SNCF

Région de LYON

ESTRESSIN

Gare d'ESTRESSIN
 OUVERT DE 9 H 30 À 12 H 15
 ET DE 14 H 15 À 18 H 30

sauf : samedis - dimanches et fêtes
 Tél. 74.85.10.78

HORAIRES DU 30 SEPTEMBRE 90 AU 1 JUIN 91

DIRECTION LYON

PROVENANCE LYON

	DEPART	ARRIVEE LYON PERRACHE	DEPART LYON PERRACHE	ARRIVEE ESTRESSIN
	1 6 h 02	6 h 33	* 6 h 17	6 h 46
	1 6 h 42	7 h 14	1 9 h 09 Perrache	9 h 31
	3 7 h 07	7 h 38	4 9 h 09 Part-Dieu	9 h 31
	0 7 h 21	7 h 53	* 14 h 25	14 h 53
	* 12 h 10	12 h 41	1 16 h 43	17 h 07
	* 14 h 12	14 h 34	* 17 h 20	17 h 52
	* 17 h 00	17 h 31	* 17 h 48 Part-Dieu	18 h 32
	2 18 h 36	19 h 00	18 h 12 Perrache	
	1 19 h 35	20 h 05	1 18 h 35	19 h 07
	4 19 h 50	20 h 20	* 19 h 24	19 h 42
			2 21 h 30	21 h 49

- 1 Tous les jours sauf samedis, dimanches et fêtes
- 2 Tous les jours sauf samedis et veilles de fêtes
- 3 Circule dimanches et fêtes
- * Tous les jours
- 4 Circule samedis, dimanches et fêtes
- 0 Tous les jours sauf les dimanches et fêtes

Venez vous renseigner sur :

- Les horaires,
- Les tarifs, les abonnements,
- Les réductions :
 - ↳ pour les jeunes,
 - ↳ les Familles,
 - ↳ les personnes du 3ème âge,
- Les voyages en groupes...

Achetez :

- Vos billets quelle que soit votre gare de départ et pour toutes les destinations.

Réservez en même temps :

- Vos places en TGV,
- Vos places assises,
- Couchettes, voitures lits
- Restauration.

Vous pouvez également réserver vos places par téléphone en appelant le : 78.92.50.70, ou par MINITEL code 3615 - SNCF et venir les retirer dans votre gare en indiquant le N° du dossier qui vous a été attribué.

**POUR LA PREPARATION
 DE VOTRE PROCHAIN VOYAGE
 CONSULTEZ VOTRE GARE**

I-13

OPERATION FAUTEUILS HANDICAPES

Mairie de SEYSSUEL

74.85.15.24

CCP 45000W GRENOBLE

Association loi 1901

Mairie de CHUZELLES

74.57.90.87

Afin de clore l'opération, Présidents et trésoriers se sont réunis le 3 OCTOBRE 1990 et il en résulte le bilan suivant :

Versements Municipalités	15 000 F
Dons Associations	21 160 F
Dons Entreprises, Commerçants, Artisans	71 450 F
Dons Particuliers	28 100 F
Quêtes Mariage	1 060 F
Vente Logos	9 200 F
Journée du 26 Mai 1990	37 730 F
TOTAL	= 183 700 F

Ce montant a été versé en deux fois à l'association FASTH (le solde ayant été remis lors du baptême de deux fauteuils au nom de CHUZELLES et de SEYSSUEL).

Ce formidable élan de solidarité et de générosité a permis à l'association FASTH d'acquérir 5 fauteuils électriques et 1 fauteuil manuel léger (une préférence sera faite aux handicapés des deux villages en cas de demande). Une somme a été réservée pour le fonctionnement et l'entretien de ces fauteuils. Monique CHAUTANT, secrétaire de "FASTH" vous explique, avec les mots du coeur, dans une lettre publiée ci-après, le fonctionnement de cette association.

L'association "opération fauteuils handicapés", par la voix de ses présidents, et au nom de tous les handicapés de la région, vous remercient vivement pour votre participation.

Les Présidents.

F. A. S. T. H.
Fauteuil Autonomie Service Tout Handicap
Tél : 74-31-55-12 (l'après-midi)
Centre de cure médicale
38200 - SEYSSUEL

Permettez moi, au nom de tous les membres de notre jeune association FASTH, de remercier du fond du coeur les populations de SEYSSUEL et CHUZELLES pour leur formidable manifestation de générosité.

Seyssuel est le berceau de ma famille, et nous avons beaucoup d'attaches à CHUZELLES. Aussi ai-je été personnellement profondément touchée et émue lorsque Monsieur HELION m'a annoncé le démarrage d'une vaste opération de solidarité envers les handicapés, dans les deux communes.

Le total énorme de vos dons, l'infatigable énergie de l'équipe "OPERATION FAUTEUILS HANDICAPES", votre présence à tous, si nombreux lors de la fête du 26 Mai 1990, ont constitué pour nous une aide et un encouragement formidables.

Vous le devinez, quand on est handicapé, on est soumis à toutes sortes de contraintes avec lesquelles il faut bien vivre, au jour le jour. Mais quand le matériel, dont nous sommes tellement dépendants, tombe en panne, le découragement guette parfois. C'est là où FASTH apporte sa modeste contribution. Pouvoir disposer tout de suite d'un fauteuil de remplacement lorsque le sien vous lâche bêtement, c'est réconfortant, croyez-moi !

Dans un premier temps, le produit de vos dons nous a servi à acheter trois fauteuils neufs : deux électriques et un manuel léger, et à acheter en totalité ou en partie deux fauteuils électriques ayant très peu servi. Nous sommes donc maintenant en possession d'un parc de fauteuils qui nous permet de démarrer dans de très bonnes conditions.

Cela ne représente pas la totalité de la somme me direz-vous ? Et bien, non ! Nous avons préféré constituer une réserve pour nos frais annexes. Le Conseil Général du RHONE et le Conseil Régional s'associent pour nous offrir un véhicule pour transporter nos fauteuils. Nous allons donc avoir des frais d'assurance, d'essence, d'entretien et d'assurance pour les fauteuils, de chauffeur (les fauteuils sont quelquefois emmenés très loin puisque nous intervenons dans le RHONE et l'ISERE), de bureau.... Nous essayons de limiter ces frais au maximum, et nous sommes tous bénévoles, mais nous ne pouvons pas y échapper.

Quoi qu'il en soit, nous vous tiendrons informés de la marche de notre association, puisque vous avez si bien su nous montrer que les difficultés des handicapés ne vous laissaient pas indifférents.

Encore une fois un immense merci à tous !

La secrétaire,
Monique CHAUTANT

CHUZELLES - INFORMATIONS

CULTE CATHOLIQUE : TELEPHONE DE LA CURE DE CHUZELLES : 74-57-91-27

Le Père Joseph HEHN, Prêtre détaché de l'équipe de Vienne agglomération assure le service de Chuzelles, Serpaize, Villette et en partie Luzinay. Vous pouvez le rencontrer à la Cure de Chuzelles principalement, les Mardis et Vendredis de 14 h à 15 h 30 ainsi que les Jeudis de 9 h 30 à 17 h.

Vous pouvez aussi contacter le Père HEHN à la Cure de Saint Maurice de Vienne (2 Place Saint Paul) T 74 85 60 28.

HORAIRES DES MESSES

Dans un but de simplification, les Messes dans les trois Villages de Chuzelles, Serpaize et Villette, seront désormais à Dimanches Fixes :

1er Dimanche du Mois à 9 h 30	Chuzelles
2ème " " " "	Serpaize
3ème " " " "	Villette

A Luzinay, la Messe est célébrée tous les Dimanches à 10 h 30

BENNE A VERRES

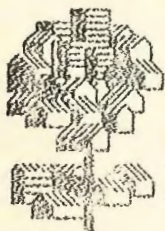
Le produit de la collecte de verres dans notre Commune, pour le 1er Semestre 90 a rapporté la somme de 399 F qui sera affectée en totalité à :

L'AIDE A LA RECHERCHE CONTRE LE CANCER

La benne est installée vers le Mille-Club. Nous devons continuer nos efforts pour la collecte.

HUMANA

Pensez toujours au Tiers Monde. Les deux petits édifices se trouvant sur notre Commune attendent vos colis.
Merci d'avance.



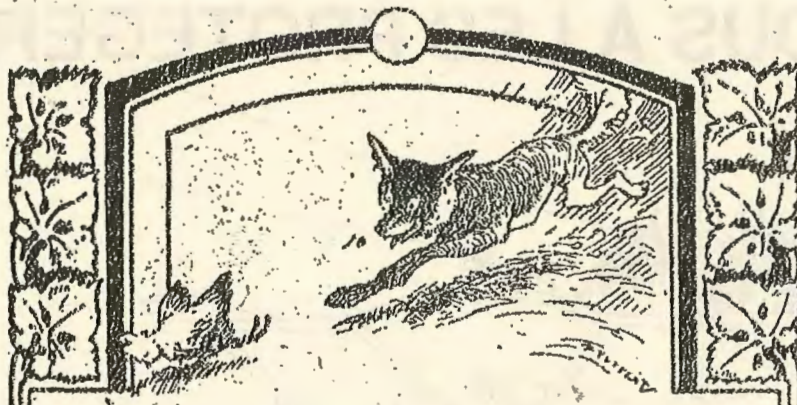
Point
Agir pour l'habitat

Pour tous renseignements : P.A.C.T.
42, rue de Bourgogne
38200 VIENNE
T. 74 85 15 15

RETRAITES Propriétaires ou Locataires

Vous pouvez bénéficier des aides de vos Caisses de Retraite en fonction de vos ressources, pour améliorer votre logement (papiers peints, peintures, revêtements de sol etc...)

S
P
E
C
I
A
L



C
H
I
E
N
S

A TITRE PREVENTIF

Tout Propriétaire :

I - est entièrement responsable des dommages occasionnés par l'animal

II - est tenu de prendre toute mesure pour que l'animal dont il a la charge ne puisse franchir de jour comme de nuit, les limites de la propriété : état des clôtures et voies d'accès sont à vérifier.

III - doit, hors des limites de la propriété, être capable d'assurer le contrôle et la surveillance de l'animal :

- en tenant l'animal en laisse
- en mettant une muselière si nécessaire

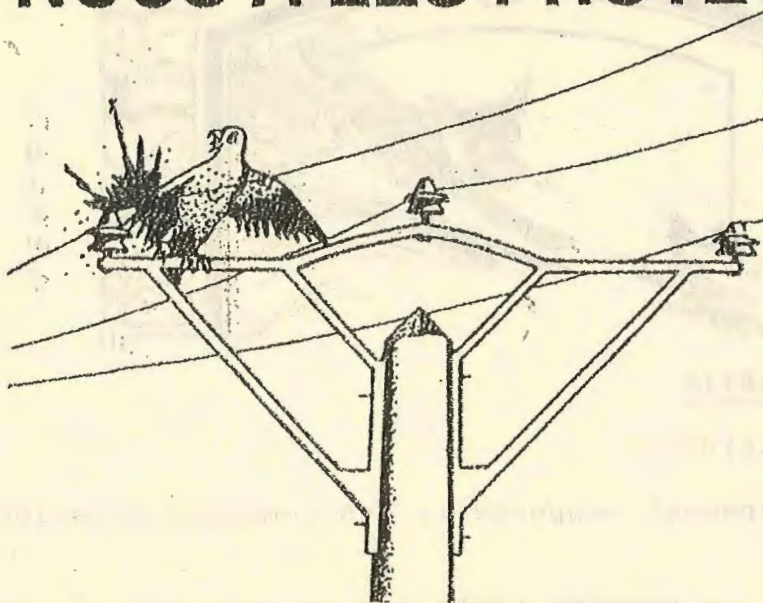
En cas de non respect de ces prescriptions, un certain nombre de mesures seront systématiquement prises.

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL - CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE VIENNE

Nous informe de la Modification du numéro d'appel téléphonique

STANDARD URGENCE (pour toutes demandes de secours : incendies, accidents, inondations...)	n° 18
STANDARD TECHNIQUE (lorsqu'après la demande de secours initiale, vous souhaitez transmettre ou demander des renseignements complémentaires s'y rapportent)	n° 74 85 00 18
STANDARD ADMINISTRATIF (pour toute communication non liée à une intervention)	n° 74 31 61 18
TELECOPIEUR	n° 74 31 64 28

AIDEZ-NOUS A LES PROTEGER !



QUE FAIRE LORSQUE VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT AU PIED D'UN

POTEAU ELECTRIQUE

Notez très précisément l'emplacement du poteau et ensuite prévenez

E D F G D F SERVICES

Service Technique 7, Boulevard Pacatianus 38200 VIENNE
T : 74 31 36 00

ou :

LE SERVICE DEPANNAGE INDIQUE SUR VOTRE FACTURE

ASSOCIATION PROXIMA

Le rôle de cette Association, sans but lucratif, est d'établir une liaison entre les Demandeurs de Main d'Oeuvre et des Chômeurs ou des Jeunes sans emploi, pour des travaux occasionnels.

Elle évite les formalités d'embauche, bénéficie des subventions d'Etat, offre des tarifs très avantageux puisque n'étant pas assujettie à la TVA et à certaines charges URSSAF, pour les 250 premières heures par personne et par trimestre.

Les Collectivités peuvent bénéficier de ces avantages, au même titre que les particuliers.

ASSOCIATION PROXIMA
35, rue Victor Hugo

38200 VIENNE
T. 74 31 50 46

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Le changement d'horaire du ramassage a apporté quelques perturbations dans la vie de la Commune. La Mairie en a largement reçu les échos par téléphone et courrier. Notre Secrétaire de Mairie, les élus de permanence ont eu de nombreuses réclamations... tout à fait justifiées. Ce qui l'était sans doute moins fût le ton parfois employé qui témoignait de beaucoup d'irritation.

Il est certain que le travail d'information a été insuffisant. La Mairie avait demandé à l'Entreprise responsable de faire le nécessaire, puisque ce changement d'horaire, dû à une réorganisation générale des tournées sur plusieurs Villages, intervenait de son seul fait et sans concertation. L'information demandée n'a pas été assurée.

La Municipalité de son côté a fait passer 4 avis dans la Presse locale. Ils n'ont pas été diffusés aux jours prévus et convenus, mais ils ont bien paru en temps opportun. Il reste à regretter que le "bouche à oreille" qui d'ordinaire fonctionne bien, n'ait pas, sur ce point précis, joué son rôle.

DENNEIGEMENT - LES 9-10-11 Décembre

Comme sur toute notre région, Chuzelles s'est réveillé sous un beau manteau blanc.

Malgré cela, tout a très bien fonctionné ; remercions nos deux Agriculteurs qui, dès 4 h 30 du matin se sont lancés pendant ces trois jours, dans la tourmente, afin que chacun d'entre nous puisse se rendre sur son lieu de travail.

Lorsque le chasse-neige est passé, il vous reste à prendre la pelle et à nettoyer votre entrée et vous pouvez prendre la route tranquilles.

La Commune détient du sel uniquement pour ses propres besoins. Tout particulier peut s'en procurer dans toute Coopérative.

Un bon conseil : à chacun de nettoyer sa sortie ce qui évite bien des désagréments et attention à l'emploi du sel qui détériore nos routes et pollue nos nappes d'eau.

Quant à l'EDF, un travail remarquable a été fait, mais comme c'est toujours le cas, il y a les premiers... et les derniers à être dépannés.

Une petite précision : beaucoup d'entre vous se sont posé la question à savoir pourquoi la Mairie ne répondait pas au téléphone ? tout simplement parce que la ligne téléphonique était coupée et l'est restée pendant trois jours.

Cet état de fait a beaucoup perturbé le travail des élus, car la Mairie était également privée d'électricité.

Ces trois journées de neige ont coûté à la Municipalité la somme d'environ 15 000 F.

Vous ayant exposé ces faits, nous tenons à vous remercier pour votre compréhension.



MANIFESTATION SPORTIVE


Au sein du Football Club Chuzelles-Serpaize, quelques Membres se sont groupés pour organiser une grande manifestation sportive.

Cette manifestation comportera, entre autres, un match de la catégorie " PUPILLES ", un match qui devrait opposer l'équipe de 1ère Division de L'OLYMPIQUE LYONNAIS, à son homologue de 3ème division, avec la participation de M. Bernard LACOMBE.

Elle aura lieu en Mai , en fonction du calendrier des rencontres de l'O.L. et regroupera le plus de partenaires possible (avec peut-être de grands noms)

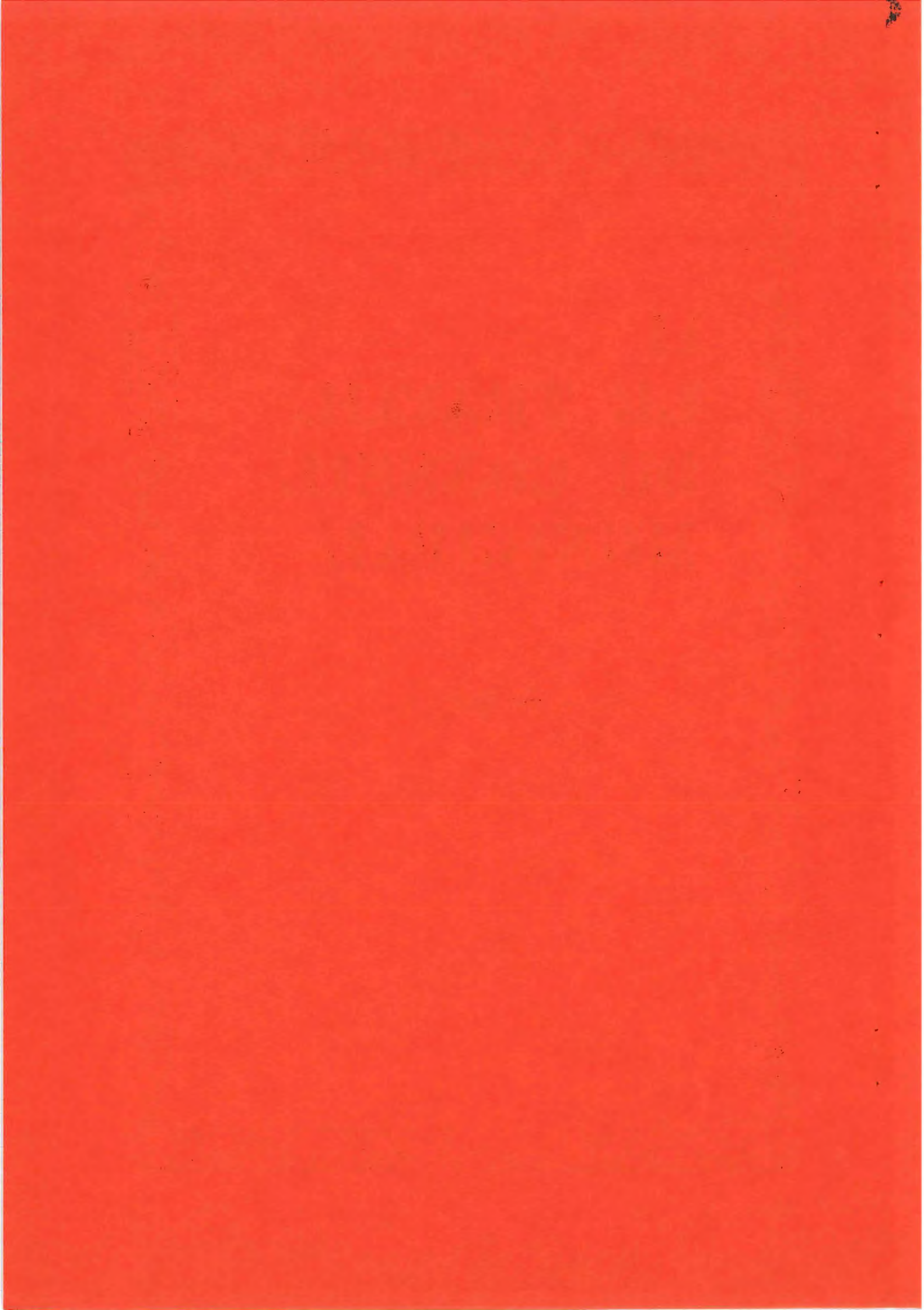
Cette manifestation n'a aucun but lucratif et n'apportera aucun bénéfice au Club. Toutes les sommes recueillies seront versées à la recherche contre le cancer.

A cette belle manifestation, nous vous espérons nombreux.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II
LE TRAVAIL
DU CONSEIL
MUNICIPAL





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 12.06.90

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix, le 12 Juin 1990,
le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ^{EXTRA}ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.06.90

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1^{er} adjoint
MM. AGRAIN, BAUDOIX, CLERC, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS,
PRAS, REGAL

Mmes : CARRET, FRANCE, GARDAIS et TERRIER

SECRETAIRE : Mlle Marie-Thérèse CARRET

Rappels, rapports et commentaires des réunions qui ont eu lieu entre
Mrs LAUNAY, SIMON et CHASSAUBENE pour la société et les représentants
de la municipalité.

1ERE REUNION DE FEVRIER 1990 :

Première rencontre entre M. LAUNAY, P.D.G. du Groupe
CLEMENTE et représentant de la société RAC-CLEMENTE SUD-EST (RESTAURATION
ALIMENTAIRE COLLECTIVITES), M. SIMON, Directeur de l'établissement de
ST-QUENTIN-FALLAVIER, M. CHASSAUBENE (Transactions immobilières) et
les représentants de la municipalité.

RAC : SARL, actuellement au capital de 500 000 F, créée le 1-9-1987 qui
a pour activité la distribution de produits alimentaires non périssables
(5ème gamme).

Siège : Rue du ruisseau à ST-QUENTIN FALLAVIER (en location).

Actuellement : 5 entrepôts répartis dans diverses régions françaises.

Souhait : Un entrepôt pour desservir tout le sud-est en remplacement
de celui de ST-QUENTIN FALLAVIER.

Surface demandée : 3 Ha

Besoins : Accès 30 tonnes route hors gel

Canalisation : Ø 100

Electricité : 100 à 200 KVA

4 000 m² couverts + parkings = 10 000 m² environ

Distribution faite par camions : 100 tonnes par jour

Rotation : 10-12 camions par jour

Livraison : 4 à 5 semi-remorques par jour

Pas de trafic le week-end

Raccordement : réseaux routiers et autoroutiers à proximité

Emplois : 45 personnes environ

70 à 80% du personnel suivrait

Chiffre d'Affaires prévisible pour 1990 : 90 à 100 millions H.T.

Bâtiments : en bac acier couleur bleu foncé paysagé

en 2 parties hauteur Maxi : 14 m

hauteur mini : 7 m

longueur : 100 m

largeur : 30 m

Rapport : Taxe professionnelle : 200 000 F sur MARBACH - Même prévision sur CHUZELLES.

Problèmes : Ecoulement des eaux fluviales
Assainissement

2EME REUNION DU 14 MARS 1990 :

Avec M. CHASSAUBENE

2 représentants de la D.D.E.

1 représentant de la S.D.E.I.

2 représentants de la municipalité

Besoins : La superficie couverte passe de 4 000 m² à 8 000 m² et les 10 000 m² deviennent 16 000 m².

Le trafic s'intensifie.

Problèmes : Faut-il replacer la zone le long de la R.N. 7 ?
Voie d'accès.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 1990 :

Faute d'éléments le Conseil Municipal renvoie sa décision à une date ultérieure et demande la présentation d'un dossier ou de documents relatifs au projet et à la société.

3EME REUNION DU 1ER JUIN 1990 :

Avec Mrs LAUNAY, SIMON et CHASSAUBENE

et 7 représentants de la Municipalité

Besoins : 4 Ha 5 (au lieu de 3 Ha) ou rien

Constructions : RAC sur 2 Ha, le reste sera réservé à de petites unités (bureaux, entrepôts).

Bâtiments : 5 000 m² couverts. Totalité : 15 000 m²

Hauteur : toujours 14 m et 7 m.

Rapport : Taxe professionnelle prévisible entre 300 et 500 000 F.

Problèmes : Révision ou Modification du POS (Zone le long de la R.N. 7 et augmentation de la superficie de la zone).

Emprise : 35 m de l'axe de la route (recul de 20 m sur le terrain).

Evacuation des eaux fluviales.

Assainissement obligatoire (Nature autres entreprises inconnue)

Carrefour et voie de desserte imposés par la D.D.E.

Aucun document fourni. Toutefois M. SIMON propose pour la prochaine réunion une cassette vidéo

Demande d'accord préalable de principe, avant toute étude, du Conseil Municipal pour l'implantation de l'entreprise sur la zone (M. LAUNAY n'a signé aucun accord vis-à-vis du vendeur sous réserve de l'accord de la mairie).

Observations : Absence totale de documents.

Terrains : 4 Ha 5 (d'où agrandissement de la zone existante.)

Certains éléments varient suivant les réunions (circulation, bâtiments, Taxe professionnelle).

Conclusions : Toute demande doit comporter au moins des documents écrits concernant l'activité exercée, les conditions d'exploitation, des plans concernant le futur projet. C'est un minimum exigé, étant entendu qu'une municipalité ne peut décerner statuer que sur des écrits. (Si des travaux d'études ont déjà été effectués pour un autre établissement comme M. LAUNAY l'a laissé entendre lors de la troisième réunion en nous invitant à téléphoner à la mairie de MARMANDE, pourquoi n'a-t-il pas apporté ce programme réalisé ?)

Problèmes - Questions invoqués :

Qui aménagera la zone si la candidature du groupe CLEMENTE n'est pas retenue ?

L'agrandissement de la zone implique une modification du POS.....

Hauteur maximale des bâtiments : 14 m

(Problèmes d'intégration dans le paysage, environnement immédiat).

Absence totale de documents

Le rapport emplois, superficie, taxes paraît peu intéressant.

Délais et conditions d'implantation (exonération I.P.....)

Après visualisation de la cassette vidéo qui concerne surtout la promotion industrielle et commerciale du Groupe CLEMENTE, un vote a été organisé.

"Accepte-t-on le Groupe CLEMENTE ?"

15 votants - 15 exprimés - Majorité 7 + 1 = 8

OUI : 2

NON : 13

Refus de la Société RAC CLEMENTE SUD-EST.

Pour ne pas rester sur un point négatif, une réflexion sur le devenir de cette zone va être engagée (valeur du terrain, équipements, aménagements, rentabilité de la zone, déplacement de la zone...)

La discussion est ouverte. BON TRAVAIL.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 25.06.90

PREFABRIQUE : Le Conseil Général nous informe qu'il est attribué à notre commune un préfabriqué double pour l'ouverture de la 5e classe primaire. La mise en place de ce bâtiment de 19 m x 7 m serait à la charge du Conseil Général étant donné que la pente du terrain ne dépasse pas les 2 %.

Tarif de location pour 1 classe : première année : gratuit
2ème " : 1 000 F
3ème " : 2 000 F
4ème " : 3 000 F

Une demande de subvention d'équipement a été formulée auprès du Conseil Général destinée à l'achat de mobilier de la nouvelle classe. Cette aide pourrait être de 3 000 F. L'installation dans la cour de l'école d'un lavabo avec 2 robinets a été décidée ainsi que la remise en service des chasses d'eau dans les W.C existants. Tableau, armoire et bureau de l'instituteur sont à commander. Monsieur BONTE se propose bénévolement de surveiller un petit groupe d'enfants de 6 ans et plus pendant le service du midi dans la Bibliothèque Centre de Documentations.

Une demande de subventions est faite par l'association Départementale des combattants prisonniers de guerre de Grenoble ainsi que du Comité de la journée Nationale des Aveugles de Paris. Après délibération le Conseil Municipal, ne peut accorder ses subventions.

Le Maire de CARPENTRAS remercie notre Municipalité d'avoir témoigné notre sympathie lors des événements douloureux.

TRANSFORMATION de POSTE de Secrétaire de Mairie en poste de COMMIS TERRITORIAL à compter du 1er Juillet 90 et sera pourvu à compter du 1er octobre 1990 par Madame MARCARIAN.
Accepté à l'unanimité par le conseil.

Le contrat T.U.C n'existant plus à compter du 1er mai 90 et celui en cours se terminant le 20 août 90, pourrait être suivi d'un CONTRAT-EMPLOI-SOLIDARITE. La question est : devons-nous transformer ce poste T.U.C en contrat C.E.S avant le 20 août 90 ? Il s'agit d'un emploi à mi-temps (20 h. par semaine) rémunéré au tarif horaire du SMIC et pris en charge par l'Etat à 85 %. Pas de charges patronales mais cotisation de chômage. Durée de ce contrat de 3 à 12 mois. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

CONSEIL DE CLASSE : Un rapport du Conseil de classe tenu le 23 juin 90 a été fait pour information du Conseil.
L'effectif total à la rentrée scolaire 1990/91 serait de 192 élèves répartis comme suit : école primaire : 116 élèves, école maternelle : 76 élèves.

Piscine, Cours d'anglais et autres sujets sont au niveau de la réflexion au sein du conseil.

Remplacement de Melle THIRIAT Pascale (intervenante de musique) pendant ses congés maternité. Elle nous donnera le nom d'une personne intéressée par cette vacance.

FETE DU 14 JUILLET : Un feu d'artifice sera tiré suivi d'un bal.

Il a été décidé la suppression du passage surélevé sur la CD 36. Une autre solution est à l'étude.

Décision à prendre pour la CHARTE suite à la mise en place gratuitement d'un CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E) destinée aux Collectivités Locales et aux particuliers. Après réflexion et délibération, le Conseil Municipal n'accepte pas les projets proposés.

Le Lieutenant-Colonel BURGER nous fait savoir par son courrier du 15 juin, que le véhicule du 505e Régiment du Train baptisé au nom de notre commune, est affecté au 516e Régiment du Train à TOUL (Meurthe et Moselle).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.07.90

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de renforcement du réseau électrique communal a été inscrit au programme 1990 du F.A.C.E. TRANCHE B pour un montant de travaux de 100000 F prévu au budget pour le POSTE TELEGRAPHE de la TOUR initialement mais sera utilisé pour le POSTE DE L'ETANG. (Financement par fonds libre) Le projet correspondant à cette inscription a été dressé par les services de la DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE & DE LA FORET DE L'ISERE qui assurera aussi l'étude et la direction des travaux. Les honoraires de la maîtrise d'oeuvre de la D.D.A. se montent à 2 302,80 Francs T.T.C.

Monsieur le Maire, après présentation des conditions de financement à envisager, propose à l'Assemblée qu'une délibération soit prise pour le projet de renforcement ainsi que pour la maîtrise d'oeuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet,
- ADOPTE le dispositif de financement,
- CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes pièces utiles pour la réalisation de cette opération.

DELIBERATION POUR CONCESSION CIMETIERE : En 1978, les concessions perpétuelles avaient été ramenées à des concessions cinquantennaires. A partir de 1988, la concession perpétuelle est à nouveau possible. Délibération est prise pour que la transformation d'une concession cinquantenaire en concession perpétuelle soit réalisable selon les modalités réglementaires et financières fixées par l'article L 361-16 du Code des Communes :

- Remboursement par la Commune du prix de la concession cinquantenaire pour la période restant à courir, excepté la part du Bureau d'Aide Sociale qui n'est pas répétable,
- Acquiescement du prix de la concession perpétuelle selon les tarifs en vigueur, auquel s'ajouteront les frais de timbres et d'enregistrement.

Le Conseil Municipal adopte cette possibilité de modification.

RALENTISSEUR/SECURITE : Le passage piétons surélevé (maison NUGUES) serait à supprimer compte tenu des problèmes supportés par les riverains et de son affaissement. Une étude est faite par la D.D.E. Le projet consisterait à un retrécissement de chaussée avec îlots de sécurité pour un montant de 175 409 F. L'Entreprise ROMET fait une proposition à 157 868 F. Etant donné les difficultés de financement, d'autres solutions moins onéreuses sont envisagées (îlots peints, trottoirs dits "à l'américaine", gendarmes, bruiteurs, arrêté municipal pour limitation de vitesse à 45 ou 50 Km/H). En tout état de cause, le passage piétons surélevé ne sera pas supprimé tant qu'une solution de remplacement ne sera pas trouvée. Le dossier reste à l'étude.

ACQUISITION DE TERRAIN : Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'en vue d'élargissement des voies communales, il convient d'acquérir du terrain à :

- Monsieur FOREST Marcel
198 m. au prix de 8 F. le m. soit 1 584 F
Parcelle cadastrée sous le n° A 1591

Cette opération étant prévue dans le cadre du budget, et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente en résultant.

CESSION GRATUITE DE TERRAIN : Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'en vue d'élargissement des voies communales (route de la carrière), il convient d'acquérir du terrain.

- Monsieur BERTHIER Maurice, Louis CEDE GRATUITEMENT à la Commune 98 m. de terrain sur la parcelle cadastrée A 1728. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE CETTE CESSION GRATUITE DE TERRAIN.

P.O.S. La Commune de SIMANDRES avait demandé si CHUZELLES était intéressée par la mise en révision de son P.O.S. La réponse ayant été positive, la Mairie de SIMANDRES nous communique l'arrêté de mise en œuvre. CHUZELLES sera donc consultée avec COMMUNAY et MARENNES.

LEO LAGRANGE : Information est donnée sur le centre aéré qui fonctionne depuis début juillet. Un premier bilan est fait sur fonctionnement et activités. A noter que le centre de CHUZELLES a intéressé d'autres communes qui seront appelées à participer financièrement à l'opération. Un bilan plus complet sera fait fin juillet.

VILLAGE PROPRE : Nécessité d'acheter un BAC ROULANT 660 l. (pour la cantine) et deux corbeilles à papier 50 l. (pour la place de la Mairie) Accepté.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 27.08.90

Approbation modification du P.O.S - Zone NAI des Serpaizières :

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.1 à L 123.9 et R. 123.1 à R 123.36.

Vu la loi n° 83.630 du 12 JUILLET 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

Vu la délibération en date du 9 Mars 1990 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la modification du Plan d'Occupation des Sols.

Vu l'arrêté municipal en date du 18 Mai 1990 prescrivant l'enquête publique sur la modification du P.O.S.

Vu le procès-verbal de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 5 Juin 1990 au 5 Juillet 1990 et l'avis de Commissaire Enquêteur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le dossier de modification du P.O.S.

Préfabriqué : Le montage du bâtiment est terminé ; reste la vitrification du parquet à notre charge, une allée en béton pour l'accès à la porte d'entrée et ligne d'alimentation en électricité. Par mesure d'économie, les travaux de vitrification du parquet et l'allée en béton seront effectués par les employés Communaux.

Ralentisseur sur CD 36 : Un nouveau devis se montant à 62 100 F hors taxe a été proposé par la D.D.E et comprenant les îlots avec peinture après suppression du ralentisseur existant. Un devis plus précis avec plan s'y rapportant a été demandé.

D'autre part, le devis pour l'aménagement extérieur du Mille-Club en pavés auto-bloquants s'élève à 32 000 F T.T.C. La solution de faire faire ce travail aux employés Communaux est envisagée.

Cours d'Anglais : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur MERMAZ qui a reçu du courrier de Mme BOYER de l'Association des Parents d'élèves de Chuzelles se rapportant à l'enseignement de l'Anglais à l'école primaire. Réponse sera donnée à Monsieur MERMAZ que, compte tenu de notre situation financière, notre Commune ne peut, seule, s'engager à assurer les coûts de cette expérience pendant 10 ans. Reste à étudier les sources de financements possibles.

Dès la rentrée scolaire 90/91, quelques heures de ménage seront à assurer dans le préfabriqué. La question est à poser à Madame VERDIER, Surveillante Auxiliaire de Garderie, si elle peut s'engager à effectuer ce travail supplémentaire.

Suite au sujet traité lors de la réunion du 9 Mars 90, le Conseil Municipal est informé que la Charte Intercommunale des Cantons de Vienne a terminé l'étude du Programme local de l'Habitat (P.L.H) qui a nécessité :

- la connaissance d'un certain nombre d'indicateurs relatifs au fonctionnement du bassin d'habitat,
- la mise à jour des projets et objectifs des différents décideurs locaux,
- mobilisation d'un ensemble de partenaires intervenant sur l'habitat.

Au terme de cette démarche, la Charte Intercommunale veut se donner les moyens de mettre en oeuvre la mise en place d'une structure inter-communale susceptible d'ajuster les orientations du P.L.H au moyen d'un outil informatique.

Au cours de cette réunion, le Conseil Municipal a considéré que cette structure ne correspondait pas aux besoins spécifiques de la Commune et ne souhaitait donc pas supporter les charges financières supplémentaires. Le Conseil Municipal a voté CONTRE à l'unanimité par 15 voix et n'engage pas la Commune dans la mise en place d'un suivi de programme Local de l'Habitat.

Bulletin Municipal : Afin de pouvoir faire des comparaisons de prix, pour le tirage du bulletin municipal, plusieurs devis ont été établis : un de 40 000 F H.T, et un autre de 10 000 F T.T.C. Quant au prix de revient de ce même bulletin tiré par l'Equipe Municipale, il est de 4 600 F toutes fournitures comprises.

Vente Montagnier : En vue d'élargissement de la Voie Communale n° 2 des Serpaizières, il y a lieu d'acquérir du terrain à Monsieur MONTAGNIER sur les parcelles 966 et 967 au prix de 1 000 F. Accepté.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 21.09.90

La lecture du compte Administratif est donnée par Melle CARRET.
Président de séance G. ROCHE.

La balance Générale fait ressortir un excédent global de clôture de 693 764, 36. Adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion.

PISCINE : A la demande des parents d'élèves et des enseignants, et compte tenu de la mise en "sommeil" du sou des écoles qui, jusqu'à présent, apportait sa participation (pour 1/3) à l'activité piscine, la Municipalité conscut dans les conditions actuelles, un effort supplémentaire et assurera 50 % du financement pour une somme globale de 6 000 F (ce qui revient à une augmentation de la participation de la Mairie de 2 000 F).

Madame THIRIAT Pascale professeur de musique à l'école de Chuzelles, sera remplacée pendant ses congés maternité à compter du 8/09/90 pour 1 trimestre par Mme LEBAS Pascale.

AMENAGEMENT CD 36/SECURITE : Un nouveau devis d'aménagement plus précis présenté par la D.D.E pour un montant de 82 427 F T.T.C comprenant la démolition du passage piéton surélevé existant, le réaménagement complet de la partie située à la sortie du lotissement "Plein Sud" (Ilots avec bordures Type T2 marquage...). D'autres entreprises seront consultées. Une demande de subvention et d'autorisation de pré-financement sera faite auprès du Conseil Général. L'aménagement devra recevoir l'accord du lotissement.

Courrier LAUTHIER : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. LAUTHIER faisant état des dangers que font courir les automobilistes en excès de vitesse sur la route des Martinières. Il signale 5 chats et 1 chien retrouvés écrasés ces derniers mois. Il réclame des ralentisseurs avant le panneau STOP du croisement de BOIRON.

Monsieur le Maire rappelle le règlement qui interdit la divagation des chiens et les problèmes posés par les ralentisseurs.

Dans ces conditions, un marquage au sol en ligne continue au stop du BOIRON est envisagé. Monsieur le Maire et son Conseil invitent vivement les conducteurs de véhicules à respecter les limitations de vitesse en agglomération.

ACQUISITION DE TERRAIN : Monsieur le Maire informe son Conseil qu'en 1988, en vue de l'aménagement du croisement de la RN7 quartier BOUSSOLE, il a été nécessaire d'acquérir 160 m environ de terrain à 8 F le mètre à Madame CHARRETON . Le Conseil donne tout pouvoir à son Maire pour signer l'acte.

UTILISATION DU MILLE-CLUB : Monsieur le Maire confirme que pour des raisons de nettoyage, le Mille-Club ne peut-être mis à la disposition des Associations le vendredi et rappelle que priorité est accordée aux écoles dans les créneaux restant disponibles.

BULLETTIN MUNICIPAL : Suite au débat entamé le 27 Août. Le bulletin municipal paraissant donner satisfaction malgré quelques remarques, il sera maintenu sous sa forme actuelle afin de ne pas entraîner de dépenses supplémentaires.

BENNE A VERRES : Suite aux réclamations concernant le bruit occasionné par la benne à verre, il a été décidé que celle-ci serait déplacée et installée vers l'entrée du Mille-Club.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 19.10.90

Délibération : Location salle Mille-Club à Léo Lagrange
Compte tenu de la fréquence d'occupation des salles Communales par le Centre Léo Lagrange (secteur enfants et adultes) et en accord avec celui-ci, une location se montant à 95 F par semaine sur 31 semaines sera perçue par la Commune. Accepté à l'unanimité.
En outre, lecture est faite du dernier courrier de la Présidente.

Pouvoir au Maire : Conformément aux art. L.122.19 et L.122.20 du Code des Communes, le Conseil accorde à Monsieur le Maire, délégation permanente pour représenter les intérêts de la Commune en justice soit en demandant, soit en défendant. Autorisation expresse lui est en outre donnée de faire appel s'il y a lieu. Accepté à l'unanimité.

Charte Intercommunale : Compte-rendu est donné de la réunion du Comité de pilotage du 27/09/90 et des grandes lignes du travail fourni par la Charte concernant les besoins dans différents domaines (notamment dans le domaine agricole) et les perspectives du développement économique, social et culturel. Le Conseil approuve la teneur de la Charte Intercommunale et exprime son accord sur la poursuite des études concernant les propositions suivantes :

- Développement économique
- Agriculture
- Tourisme (création d'itinéraires randonnées) accueil des jeunes en gîtes ruraux
- Vie quotidienne
- Aménagement Centre Village

Une réunion spéciale pour l'étude des documents d'analyses est prévue.

Suite à la demande d'un conseiller de Luzinay, le Conseil prend note qu'il sera fait appel à la solidarité des Chuzellois (messages dans les boîtes aux lettres) pour que les parents de Cécile puissent faire face à une très coûteuse opération non remboursée par la Sécurité Sociale.

Environnement : Recyclage des bouteilles en plastique transparent P.V.C.

Le Syndicat de Vienne et sa région pour les ordures ménagères (SYVROM) informe les municipalités qu'une expérience de collecte de bouteilles plastique PVC a été menée avec succès. Après broyage, le plastique est recyclé. L'opération contribue à la lutte contre la pollution. Pour que les communes adhèrent au SYVROM puissent participer, il convient qu'elles envisagent l'installation d'un bac coûtant 1 900 F T.T.C et les frais de collecte : lère estimation de ces frais à l'année : 1 860 F. La Commune transmettra son accord de principe qui permettra une étude plus précise du financement général de l'opération.

Subventions : Sur proposition du Maire, ont été votées les subventions aux associations au titre de l'année 1990 :

- Association familiale de Chuzelles	300 F
- A.I.A.D.M.R.	4 900 F
- A.C.C.A. de Chuzelles	400 F
- Football Club Chuzellois	1 000 F
- Etoile sportive de la Sévenne-Judo	400 F
- Club des Anciens "Le Trait d'Union"	300 F
- A.F.I.P.E.I.M. de Vienne	1 200 F
- Chorale "La Clé des Chants"	700 F
- Journal "La Sévenne"	500 F
- Harmonie de Seyssuel	4 350 F
- Association des Jeunes de Chuzelles	600 F
- Canoé Kayak de Chuzelles	700 F
- Bibliothèque Centrale de prêts de l'Isère	300 F

- Prévention routière	100 F
- Bibliothèque pédagogique de Vienne	100 F
- Association Maires et Adjointes des Cantons de Vienne	100 F
- Ste protectrice des Animaux	500 F
- Tribunal de Grande Instance (Comité de Probation)	300 F
- Léo Lagrange	4 000 F

Le Bail du Presbytère étant expiré, il y a lieu de le renouveler. Compte tenu de l'évolution de la législation et des usages, les termes du bail doivent être réactualisés. Lecture est donnée d'un premier projet ; celui-ci sera présenté au desservant et aux associations concernés pour étude et discussion.

Environnement : DECHETTERIE : Compte-rendu de la réunion du SITOM qui s'est tenue à Villette de Vienne se rapportant à un projet d'implantation d'une mini déchetterie qui regrouperait 4 ou 5 communes intéressées sur une surface 2500 m². Récupération de verre-fer-papier-carton-tout venant. Investissement global de 300 000 F subventionnable à 40 % pour l'Isère. Chuzelles pourrait passer une convention pour bénéficier de cette déchetterie. Financement établi sur la base de :

- 75 % en fonction de la population,
- 25 % " du potentiel fiscal.

Première estimation faite (sans Chuzelles) :

- dépense : 28 F par an par habitant,
- recette : 1 F par an par habitant

Les modalités du gardiennage seront à envisager. Accord de principe pour étude de ce projet avec la participation de Chuzelles.

Cantine : Compte tenu des effectifs de plus en plus nombreux, l'achat d'un autre four est à envisager. Propositions de prix allant de 10 000 à 50 000 F. Opération réalisable sur le budget 1991 avec réaménagement de la cuisine à l'étude.

Sécurité : Aménagement /CD 36 : Certains devis n'étant pas parvenus, la discussion est reportée.

Acquisition de terrain CHARRETON : Monsieur le Maire demande l'annulation de la délibération du 01/02/88 et celle du 21/9/90 se rapportant à l'acquisition de terrain à Madame CHARRETON. Car, après vérification auprès du service du Cadastre, il s'avère qu'il a été acheté 261 m² et non 160 m² à 8 F le m.
soit 8 F x 261 = 2 088 F.

Après délibération, le Conseil approuve cette décision et donne tout pouvoir à son Maire pour signer l'acte.

Syndicat des 4 vallées : Nettoyage de la Sévenne sur une portion où était apparue un contentieux avec les riverains. Montant 42 031 F T.T.C.

- 60 % de subvention par le Conseil Général et l'agence des bassins
- 80 % sur les 40 % restant en gros à la charge de la Commune. Ces travaux paraissant nécessaires, une décision sera prise.

Conformément à la demande exprimée, les verres des Associations seront placés dans un bâtiment Communal, (par ex. dans un placard fermant à clé) et non plus chez un particulier. Chaque association ayant participé à l'achat de ces verres, se fera faire une clé et sera responsable de la gestion de ce matériel. Monsieur le Maire précise à cette occasion, que le matériel des associations ne saurait être pris en charge par le personnel Communal.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 23.11.90

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Foot-ball club Chuzelles-Serpaize sollicitant l'autorisation de dénommer le stade municipal de Chuzelles de "Stade Nicolas BAUDOIX". Une réflexion est demandée à chacun pour la suite à donner.

Ramassage des ordures ménagères : Entreprise MASSE : demande le réajustement de population à partir du 1/7/90. Ce critère est pris en compte dans le calcul des frais de ramassage. Le Conseil décide que le réajustement se fera à partir de Décembre 90. Une lettre sera envoyée à l'entreprise pour protester contre les conditions dans lesquelles a été opéré le changement d'horaire de la tournée de ramassage (notamment, contre le manque d'informations de la population).

Sécurité : Devis RD 36 : Le Maire précise la nouvelle dénomination du CD 36 qui devient RD 36 = Route Départementale 36. Trois devis sont parvenus :

- ROMET : 81 000 F T.T.C
- DUMAS : 82 284 F
- SACER : 92 009 F

Le devis de l'entreprise ROMET étant le moins cher, il est accepté sous réserve de l'accord du Syndicat des propriétaires du lotissement "Plein Sud". Accord qui ne nous est pas encore parvenu.

Piscine : Modification du Statut devant permettre aux délégués suppléants d'avoir voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires. Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

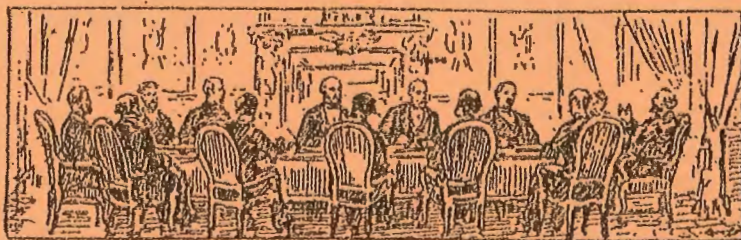
Electrification Poste H61 Télégraphe : Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à prendre délibération afin d'adresser une demande d'inscription pour le financement des travaux du poste H 61 d'un montant de 150 000 F auprès du Conseil Général de l'Isère. Le Conseil Municipal accepte ce projet.

Subvention A F M : Demande de subvention formulée par l'Association Française contre les Myopathies. La Commune regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette requête, la solidarité de la Commune s'exerçant plutôt dans les cas de proximité.

Droit de raccordement au réseau d'assainissement : compte tenu des problèmes actuels pour récupérer ladite taxe, Monsieur le Maire propose quelle soit réglée à 50 % à la délivrance du P.C. et le solde à l'achèvement des travaux. Cette proposition acceptée dans son principe par les membres du Conseil sera mise en application selon la conformité avec les textes. Monsieur le Maire précise, à ce propos qu'il n'y aura pas de nouvelle tranche d'assainissement tant que la station d'épuration de Vienne ne sera pas en fonction (l'agence de bassin n'accordant pas de subvention avant cette date).

Urbanisme : Monsieur le Maire rappelle qu'en matière d'urbanisme (signature des permis de construire en particulier) il est tenu de respecter et de faire respecter les règlements en vigueur avec l'aval de la D.D.E. Dans ces conditions il n'a ni le pouvoir d'interdire ce qui est autorisé par le règlement du P.O.S, ni le pouvoir d'autoriser ce qui est interdit par le même règlement.

Dégâts d'orage: Monsieur le Maire rappelle la réunion du 20/10/89 où il avait fait état des dégâts causés par l'orage du 13/09/89 dans le secteur du Verdier et sur la VC 4. Le coût des travaux est de 180 000 F. Demande est faite d'une subvention équivalente. Approuvé.



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 27.11.90

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1990.

Le Conseil Municipal approuve ce budget qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de Fonctionnement	528 138
- " d' Investissement	103 400

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 13.12.90

Dénomination du stade "Nicolas BAUDOUX": sujet reporté lors d'une réunion du Conseil Municipal au complet.

BAIL du presbytère :

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 19/10/90, il avait été précisé qu'une réunion avec les représentants du comité paroissial était nécessaire avant toute décision.

Cette dernière a eu lieu. Après modifications de certains termes (desservant attitré, activité type religieux), lecture est faite de ce bail de 12 ans à compter du 1er janvier 90 (résiliable tous les 3 ans) avec réserve de 2 pièces (utilisées par l'association des jeunes et le journal "LA SEVENNE") et pour un loyer symbolique de 1 F. Reste à entériner ce bail. Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS DEMANDEES :

- Par la chambre des métiers du RHONE pour un apprenti, soit 480 F.

Cette subvention concerne l'année 1991. Adopté à l'unanimité.

- Par l'Institution privée ST CHARLES à VIENNE pour 11 élèves fréquentant cet établissement qui offre les mêmes services que les établissements publics de la région.

Diverses questions ont été posées.

"La commune doit-elle financer les écoles et institutions privées ?"

"Dans le cadre des charges collectives, ne peut-on pas évaluer la participation obligatoire communale actuelle par élève dans les collèges publics et ôter à cette évaluation une participation moyenne parentale par enfant ? La différence pourrait-elle être prise en charge par la commune."

"Le peu de ressources financières actuelles de la commune permet-il de faire face à cette dépense ?"

L'évaluation de cette participation est très difficile à effectuer car elle dépend de nombreux critères (taux global de participation des communes ou de leurs groupements, nombre d'élèves, potentiel fiscal). De plus une distinction est faite entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Certaines participations ne pouvant aller au-delà du 31.12.1994.

Après le débat, un vote a eu lieu.

Participation refusée à l'unanimité moins une voix.

- Maison de retraite "NOTRE DAME DE L'ISLE" : Lecture faite d'un courrier en date du 19/11/90 relatif à l'extension de cette maison de retraite. Si la commune désire réserver un lit, une subvention de 80 000 F par lit est demandée. Actuellement une personne domiciliée à CHUZELLES séjourne dans cet établissement. Compte tenu des problèmes budgétaires, cette participation est impossible pour notre commune. Toutefois, si une personne de notre village est intéressée, suivant les ressources, une participation moindre pourrait être envisagée dans le cadre du CCAS.
Refus voté à l'unanimité.

DIVERS :

Monsieur LOURDIN demande l'autorisation d'installer ses manèges sur la place pour la vogue annuelle organisée par les conscrits de CHUZELLES (week-end de l'ascension 1991). Autorisation accordée.

- CHUZELLES ENVIRONNEMENT : Lecture d'un courrier du 5 décembre 90 demandant un règlement rapide de la traversée du village sur la R.D. 36. La solution proposée par le Conseil Municipal (rétrécissement de la chaussée) ne limite pas le trafic mais pourrait faire ralentir les automobilistes. Problèmes aussi évoqués : Diminution des trottoirs et sortie dangereuse du lotissement "Plein Sud".

Un règlement rapide de cette affaire est impossible (le Conseil Municipal est en pourparlers depuis plus de 6 mois avec tous les services concernés). Dans le projet actuel, la largeur des trottoirs reste raisonnable pour la sécurité des piétons (1m). De plus ce projet ne peut être réalisé sans l'accord des représentants du Syndicat des copropriétaires du lotissement concerné. Enfin, cette modification proposée vise seulement à faire ralentir les automobilistes. Tant qu'une solution définitive de détournement de la circulation des poids lourds dans la traversée du centre village ne sera pas trouvée et réalisée, aucun arrêté d'interdiction (qui ne peut qu'être décidé par le Préfet de L'ISERE) concernant cette libre circulation ne pourra être établi.

L'ensemble du Conseil Municipal continue à réfléchir à ce problème.

NEIGE : Bilan actuel des abondantes chutes de neige.
Coût prévisionnel pour la Commune : 13 000 F
(heures de tracteurs avec lames, heures de tracto-pelle, fournitures de sel à usage exclusivement communal).
L'ensemble du réseau EDF a pu être rétabli.

BUDGET : Pour pallier à une dépense supplémentaire d'investissement de 51 000 F au compte 264 "SIVOM", et, compte tenu des conditions atmosphériques, une somme de 38 000 F au compte 232 "Bâtiments" et une somme de 13 000 F au compte 233 "Electrification" seront basculées sur le compte 264 "SIVOM".

Les recettes d'investissement demeurent inchangées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

le Maire,

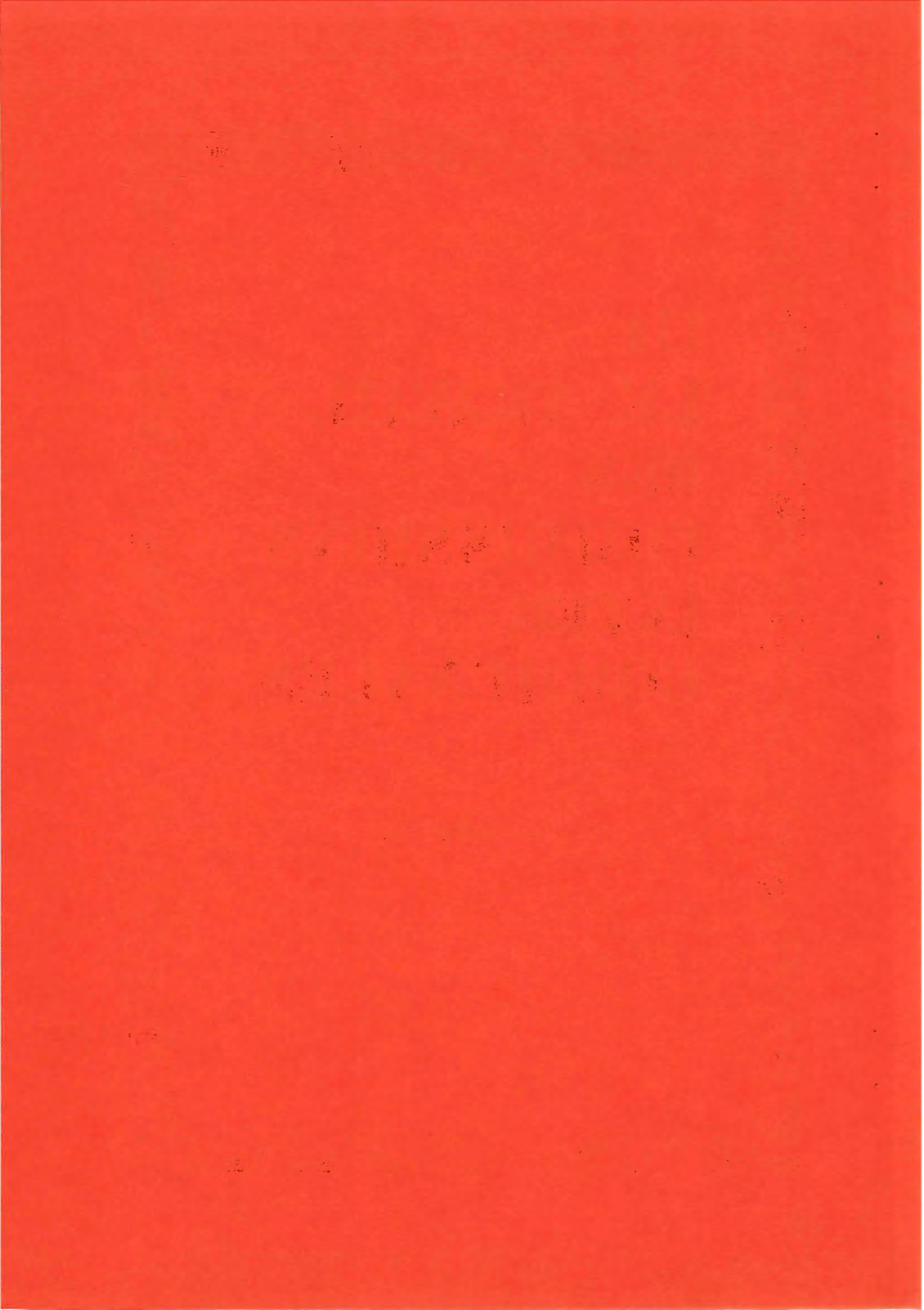
J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

III
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
INTER-
COMMUNALES





E A U

Un été particulièrement sec, succédant à un autre été particulièrement sec, a suscité quelques interrogations et fait naître quelques inquiétudes. Monsieur LINAGE, Chef d'Agence de la S.D.E.I à Vienne depuis décembre 89 a bien voulu répondre à nos questions pour faire le point. Nous l'en remercions et donnons ci-dessous le compte-rendu de notre entrevue du 29 octobre.

ABONNES : 596 pour la Commune de Chuzelles

ANALYSES : Elles sont obligatoires. La fréquence légale en est fixée à au moins une fois tous les quinze jours. Le suivi permanent est assuré par la S.D.E.I et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. La vérification est assurée au départ et à l'arrivée, chez l'abonné le plus éloigné.

AZOTE : Les dérivés de l'azote (ammonium, nitrate, nitrite) sont particulièrement surveillés. Ils font l'objet d'analyses régulières.

BACTERIES : Les analyses bactériologiques recherchent des germes tests. Si l'analyse indique "0", l'eau est conforme et peut être consommée. Si la présence d'un germe-témoin est détectée, on ajoute un produit bactéricide, le chlore, pour parer aux incidents possibles. Parallèlement on effectue les recherches nécessaires sur l'origine des bactéries.

CALCAIRE : Une eau qui contient du calcium est dite "dure". La teneur en calcium de l'eau est indiquée en degrés. L'eau consommée dans la commune a une teneur de 29 degrés. Elle est moyennement calcaire comme 70 à 80 des eaux distribuées en France. Le taux de 30 degrés est considéré comme correct.

CHLORE : Le chlore est la garantie d'une eau bactériologiquement pure. Autrement dit, il vaudrait mieux ne pas se plaindre du goût de chlore et refuser de boire une eau qui ne sent pas le chlore... L'eau qui sent le chlore n'est peut-être pas bonne au goût, mais elle est bonne du point de vue hygiénique. Un BON TRUC contre ce goût : tirer l'eau quelques heures avant de la consommer, la laisser dans un pichet ouvert ; le goût de chlore disparaît par évaporation.

CONSOMMATION : 79.435 m³ ou 79.435.000 litres de juillet à juillet. Moyenne autour de 140 m³ par habitant qui correspond à la norme en milieu semi-rural. La moyenne est naturellement à pondérer en cas de gros consommateurs (entreprise, communauté, ...) situés dans la commune.

DURETE : Les hygiénistes sont unanimes ; il est préférable de consommer une eau dure plutôt qu'une eau douce. L'adulte a besoin de calcium. L'inconvénient est que, quand l'eau bout, elle dégage du calcaire. Afin d'éviter cet inconvénient pour les chauffe-eau, veiller à ce que le réglage du thermostat ne dépasse pas 60°. Un bon réglage minimise à 99 % les problèmes d'entartrage.

INSTITUT PASTEUR : Il assure les analyses.

NITRATE : Avec une teneur de 16,1 mg par litre, la nappe phréatique qui alimente Chuzelles présente un bon classement. La teneur maximale tolérée est de 50 mg par litre. Bien que située dans une zone d'activité agricole intense (plaine de Septème) la nappe est très protégée. La nature du sol (résidus glaciaires), son épaisseur (autour de 11 m), les bactéries consommatrices de nitrates qu'il contient, lui permettent de jouer un rôle d'agent épurateur excellent.

ORIGINE : L'eau que nous buvons à Chuzelles n'est plus de l'eau de Chuzelles. Elle provient de la station de pompage du Nord de Vienne, située dans la plaine alluviale de Septème qui vient buter sur les collines limitant la ville. Le forage descend à 19,20 m.

PURETE : Une eau chimiquement pure serait dangereuse pour l'organisme et entraînerait des désordres biologiques (décalcification par exemple).

RATIONNEMENT/RESSOURCES : Aucun rationnement n'a été à envisager. Les ressources sont largement suffisantes. La nappe pourrait produire le double. Elle a baissé de 20 à 30 cm, ce qui est tout à fait négligeable par rapport à d'autres nappes qui ont accusé des baisses de 6 m. Cette situation privilégiée ne doit naturellement pas inviter au gaspillage. De nouvelles lois dans le domaine de la protection des ressources ainsi que de nouvelles taxes sont à l'étude.

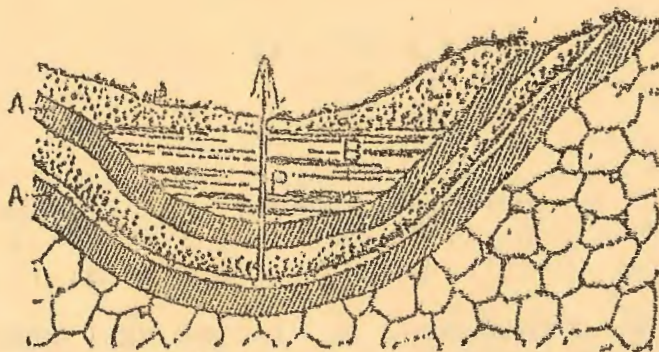
RESTRICTIONS : S'il doit y avoir restrictions à l'avenir, ce sera dû non pas à l'approvisionnement mais aux installations du réseau d'alimentation.

ROBINET : L'eau du robinet est très surveillée. C'est elle qui, en dépit de quelques incidents, présente le moins de danger. Dans la région havraise par exemple, l'eau consommée est une eau de surface. Il n'y a aucune protection géologique.

SOURCE : L'eau de source est susceptible d'être polluée par infiltration.

STATION DE POMPAGE DES SERPAIZIÈRES : Elle est située sur une nappe qui est vraisemblablement une bifurcation de la vaste nappe de Septème. Elle a été abandonnée en 1977 à cause des risques de pollution dus au stockage des hydrocarbures (infiltration au moment du nettoyage des cuves par exemple). Des incidents de cet ordre avaient été détectés à l'époque. Le réseau de Chuzelles a été relié à celui du Nord de Vienne. Le site est potentiellement exploitable dans le domaine de l'irrigation, sous réserve que la qualité de l'eau le permette. Or on ne dispose pas d'analyses récentes.

VILLETTE DE VIENNE : La commune voisine a connu le seul gros problème de l'été, dû non pas à un manque de ressources mais à un manque de pression lié à un fort tirage. Un surpresseur a été installé sur le site des Serpaizières.



Puits artésien: A, A, couches imperméables entre lesquelles s'infiltré l'eau; B, terrains perméables; P, tuyau d'ouverture du puits artésien.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

En Juillet 1990, un questionnaire a été remis aux habitants de nos six Communes :

- Chuzelles - Luzinay - St Just Chaleyssin - Serpsize - Valencin - Villette de Vienne

Le total des réponses a été de : 638

- dont : 310 hommes
328 Femmes

Au niveau des nouvelles réalisations , 3 suggestions étaient faites

- Toboggan - Bassin de détente - Bassin plongeon -

Le choix des participants a été le suivant :

- 1er - Toboggan
- 2ème- Bassin de détente
- 3ème- Bassin plongeon

Pour la réalisation des Jeux, le choix a été le suivant :

- 1er - Mini-golf
- 2ème- Ping-pong
- 3ème- Volley
- 4ème- Boules

Horaire d'Hiver Public

Lundi et Mardi	17 h à 19 h 15
Mercredi	15 h à 18 h 45
Judi FERME	
Vendredi	17 h à 18 h 15
Samedi	14 h à 18 h
Dimanche	10 h à 13 h

En ce qui concerne les horaires d'ouverture de la Piscine, le Samedi après-midi a toujours été ouvert - la demande a été réitérée dans le questionnaire - mais par contre, le Dimanche matin la piscine est ouverte de 10 h à 13 h l'Hiver.

Pour les Vacances de Printemps , la PISCINE SERA FERME UNIQUEMENT, la SEMAINE COMMUNE aux Départements du Rhône et Isère, soit :

du 27 Avril 1991 au 7 Mai 1991 inclus.

CONCLUSIONS : Au vu des résultats de l'enquête, les travaux pour la réalisation du Toboggan seront entrepris dès le Printemps 1991, pour l'ouverture en Eté.

Quant au Mini-golf, il sera programmé dans nos prochaines réalisations

TIRAGE AU SORT

A l'issu du dépouillement, un tirage au sort a été effectué et les heureux bénéficiaires sont :

Isabelle CHENIN et Gérard JALOUNEIX de Serpaize

Gilbert BRUMARA et Myriam FOREST de Chuzelles

Dominique LAZARETTI et Loïc SOARES de St Just Chaleyssin

Cédric CHRISTIN et Fabienne HULOT de Villette de Vienne

Pierre Yves LOUBET et Laure PANICO de Valencin

Adelyne TARADOUX et Thérèse BRAUD de Luzinay

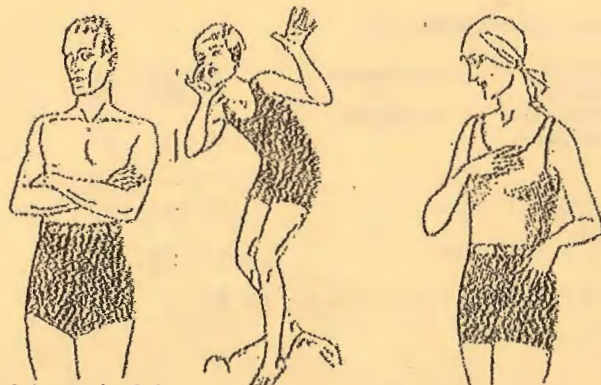
Marie ALFARO de Mions et Michel CARRIER de Vienne

14 Cartes nominatives portant les signatures de Monsieur le Président et Monsieur le Chef de Bassin seront établies.

De plus, début 1991 pour les Clubs des Anciens de nos 6 villages, une expérience sera tentée afin de leur réserver une plage horaire pour la piscine. Si cette expérience s'avère concluante de par le nombre de ses participants, elle sera maintenue.

R A P P E L

A la demande des Parents d'Elèves et des Enseignants et compte tenu de la mise en " sommeil " du Sou des Ecoles qui, jusqu'à présent apportait sa participation (pour 1/3) à l'activité piscine , la Municipalité consent dans les conditions actuelles, un effort supplémentaire et assurera 50 % du financement, pour une somme globale de 6 000 F, (ce qui revient à une augmentation de la participation de la Mairie de 2 000 F).



SMESSAV

La rentrée scolaire a permis d'accueillir 5814 élèves dans l'enseignement secondaire public de l'agglomération Viennoise.

- 2938 élèves dans les lycées,
- 2876 élèves dans les collèges dont plus de 70 % de demi-pensionnaires.

Au collège Grange de Seyssuel, un nouveau Conseiller d'Education a pris ses fonctions : Mme MOTTIN

Dans les bâtiments :

les travaux suivants ont été réalisés :

- cloisonnement du C.D.I
- reprises d'étanchéités
- essais en vue de la reprise complète des carrelages.

Il reste à faire le recouplement du bâtiment.

Administration Accueil :

Sont prévues pour l'année prochaine :

- ventilation de la salle polyvalente,
- remise en conformité de l'alarme,
- reprise du standard téléphonique.

Une étude doit être entreprise pour trouver une solution pour l'accueil des élèves après la demi-pension.

Budget Primitif 1991

Investissement équilibré en dépenses et recettes à	5 298 650
Fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à	8 476 393, 40
Charges communales pour CHUZELLES	
Remboursement emprunt et financement	115 958, 16
Cotisation Syndicale	2 097, 80
Frais de fonctionnement et collèges et équipement sportifs	40 011, 37
Total 1991	158 061, 33
Total 1990	158 031, 43

(Augmentation inférieure à 0,019 % soit 29,90 F)

SYNDICAT DE VIENNE ET SA REGION

Pour les ordures ménagères

Le budget primitif de l'année 1991 a été voté.
Son montant est de 2 157 000 Francs.

La participation de notre Commune, aux dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 27 839 F.
Ce qui fait apparaître une charge par habitant de 22 Francs 56.

Recyclage du P.V.C :

Depuis le 1er Janvier 1990, la ville de Vienne participe à l'opération PELICAN qui consiste à la collecte des bouteilles d'eaux minérales en P.V.C.

Devant le succès de cette expérience, les Communes du SYVROM prennent la décision de s'associer à cette action.

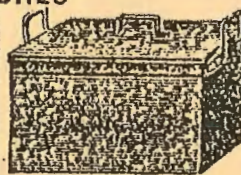
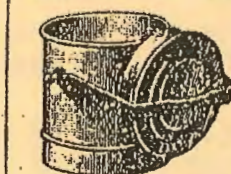
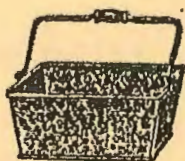
Dès le mois de Janvier 1991, un container, sera installé à côté du bac à verres situé vers le Mille-Club.

Afin d'améliorer la vie quotidienne de chacun, nous vous demandons de bien vouloir y déposer vos bouteilles d'eaux minérales en P.V.C. transparent. Cela nous permettra de lutter encore mieux contre la pollution.

Cependant il est recommandé de ne pas y jeter d'autres matières plastiques y compris les bouteilles de jus de fruits comme orangina.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous espérons que cette opération aura le succès qu'elle mérite.

BOITES A ORDURES



CHARTRE INTERCOMMUNALE

De nombreuses réunions de travail ont permis d'aboutir à un document commun, base du dossier de candidature des communes des 2 cantons de Vienne et de Oytier St Oblas, St Georges d'Espéranche, St Just Chaleyssin, auprès des services de la région Rhône-Alpes.

Ce dossier résulte d'une sélection des différents projets de développement exprimés par chaque commune. Cependant si chaque municipalité soutient solidairement l'ensemble du dossier, chacune exprime ses propres priorités de développement.

Les propositions peuvent se classer en 5 thèmes :

- Développement Economique
- Agriculture
- Tourisme
- Urbanisme et Habitat
- Vie quotidienne

Elles résultent, pour chaque commission de travail, de :

- l'analyse de l'existant et des besoins dans les différents domaines considérés,
- perspective à moyen terme du développement économique, social et culturel des communes associées.

Un résumé des propositions a été présenté à Mr COQUET, Directeur du Service de l'Agriculture de la Région Rhône-Alpes (service instructeur), le 25 juillet 90 par Monsieur EUDELIN, REMILLER, PORCHERON et DUPARC.

Le Conseil Municipal de Chuzelles en date du 19/10/90 a approuvé la teneur de la Charte Intercommunale (délibérations) et a souligné son attachement tout particulier pour l'étude des propositions suivantes :

- Développement économique (dans son ensemble)
- Agriculture (dans son ensemble)
- Tourisme : création d'itinéraires, randonnées
Incitation au développement de l'accueil et de l'hébergement rural
- Vie quotidienne (dans son ensemble)
- Urbanisme : Aménagement de Centres Villages.

Toutes les communes ayant délibéré, la Charte va être adressée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, au Conseil Général de l'Isère et au service de l'Agriculture du Conseil Régional Rhône-Alpes.

C E N T R E D E S E C O U R S

La charge nette à couvrir par la participation des Communes pour le Service Incendie et Sécurité connaît depuis 1989 une augmentation stable (autour de 4,50 %)

La Commune de Chuzelles connaît de son côté, depuis la même date, une augmentation considérable des interventions : 52 en 1988 , 72 en 1989 et 84 en 1990. Ce qui ne va pas sans incidence sur la participation budgétaire de la Commune, celle-ci étant calculée, entre autres, en fonction du nombre d'interventions et du pourcentage de risques. Cette année cette participation s'élève à 93 346 F contre 85 950 F l'an dernier. Ces éléments invitent évidemment à la réflexion. Les interventions des Pompiers ne sont pas gratuites ; elles concernent la collectivité et la responsabilité de chacun.

Les dépenses du Centre de Secours sont consacrées pour une grande part :

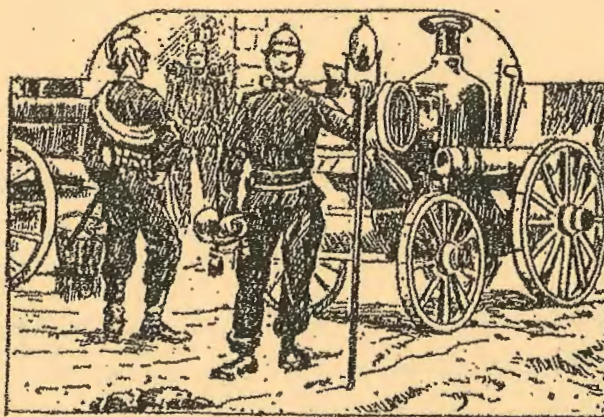
- à l'acquisition ou au renouvellement de fournitures et matériel nouveaux : cisailles de désincarcération et coussins de levage pour les accidents de la route, embarcation de sauvetage, tuyaux, habillement.
- à l'acquisition d'un véhicule sophistiqué pour parer aux réquisitions en cas d'incendies graves dans le Sud de la France où les Pompiers de Vienne ont passé 3 185 heures cet été.

Le Matériel de Téléalarme passe de 40 à 100 appareils, avec une nouvelle Centrale qui permet de traiter simultanément 4 appels.


Un emprunt permettra de couvrir l'acquisition d'une échelle moderne et perfectionnée. L'ancienne qui avait 28 ans n'offrait plus, ni les garanties, ni les possibilités nécessaires.

Notons la réorganisation du traitement d'alerte, réparti en 3 Centres - Grenoble - Bourgoin et Vienne et qui sera opérationnelle en Janvier 1991.

Voir les nouveaux numéros d'appel en page - Informations Générales (I-17).

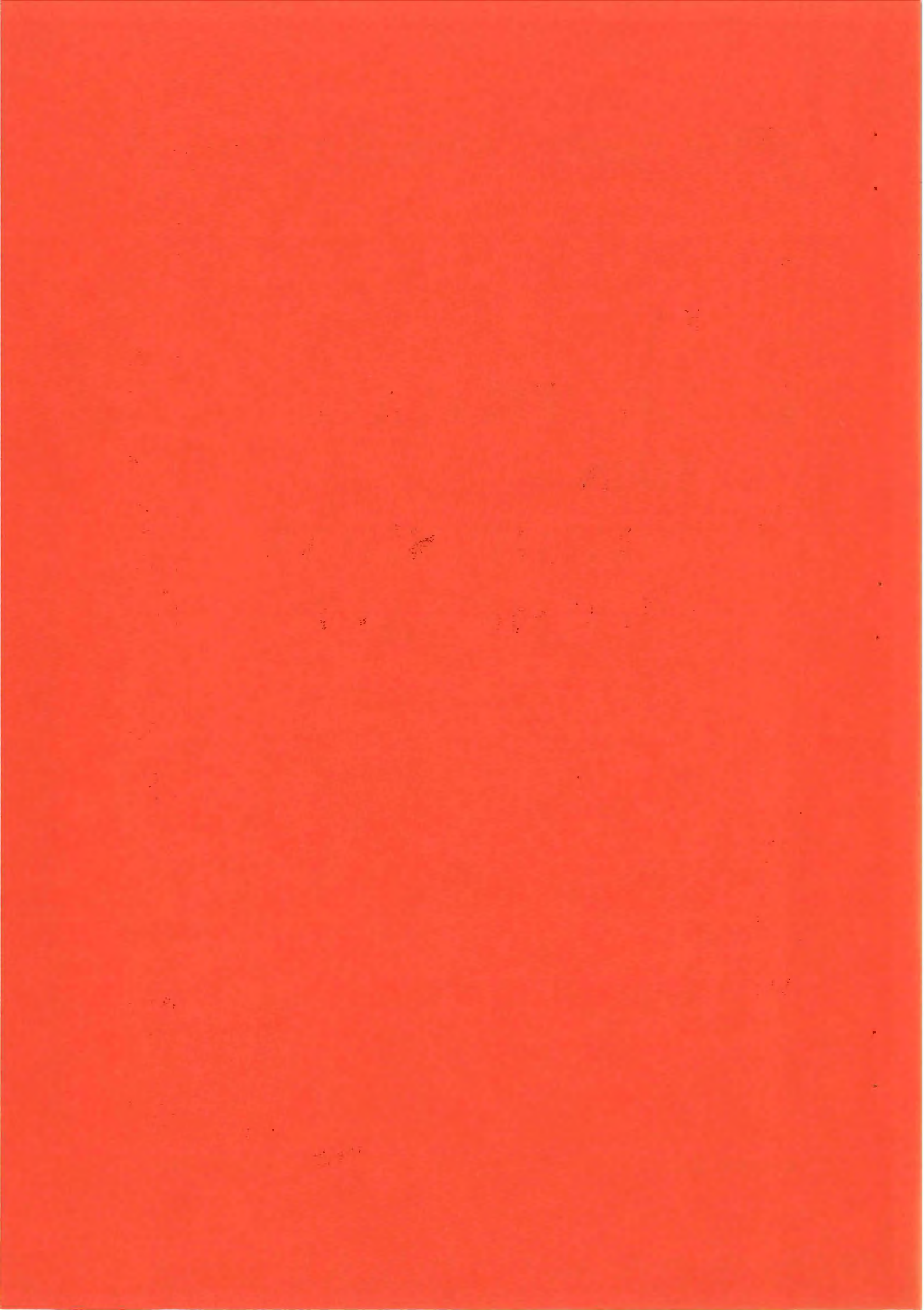


Des hommes courageux, les pompiers, travaillent avec ardeur, au milieu du danger, au péril même de leur vie.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

IV
LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS
COMMUNALES





BATIMENTS

Mille-Club :

Des travaux sur les extérieurs sont en cours de réalisation :

- écoulements d'eau pluviale
- aménagement de l'entrée principale (murette)
- préparation des sols en vue de la pose de pavés autobloquants sous les avancées de toiture et aux abords immédiats.

Groupe Scolaire :

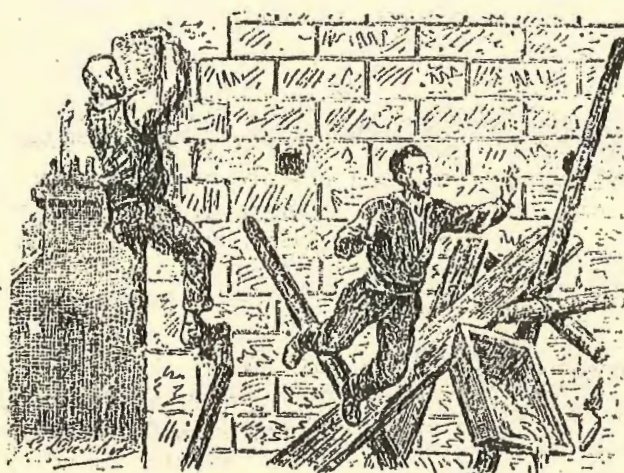
La mise en place du préfabriqué, les travaux pour l'accès, le vernissage des planchers ont pu être terminés à temps pour la rentrée 1990/91.

Les employés communaux doivent en être remerciés car c'est grâce à leur participation active que cela a été rendu possible.

Mairie :

C'est encore ces mêmes personnes qui nous permettent d'accueillir les Chuzellois dans une Mairie remise à neuf en tapisseries et peintures.

Courage, apprentis et maçons!



VOIRIE

Les travaux de voirie communale prévus au programme 90 sont terminés.

L'aménagement de la RD 36 (route du village à la RN7) sera certainement effectué dans le courant de l'hiver et permettra de ce fait la suppression du ralentisseur de Saint-Maurice.

Ces travaux auront pour but de faire ralentir les véhicules par rétrécissement des voies (alors ! prudence ! levez le pied !) et aussi d'améliorer la sortie du lotissement "Plein Sud".

Travaux de revêtement styrelf

Réalisés par l'entreprise DUMAS sur la voie communale 9C "route de la combe, du moulin de Leveau jusqu'à Thiers".

Travaux de réfection réalisés par l'entreprise SACER

- réfection en enrobé chaud, route de Serpaize suite à l'élargissement du carrefour avec la route de St Maxime
- reprofilage d'une partie de la route de St Maurice à l'enrobé chaud après élargissement, l'autre partie a subi un revêtement bi-couche.

Montant de ces travaux exécutés dans le programme du SIVOM 115 800 F.

Emplois

6T5 de goudron ont été employés pour les revêtements partiels pour la somme de 54 550 F.

Travaux divers

Le tracto du Sivom a effectué 59 heures de travail :

- curage de fossés au Cloutrier
- nettoyage et aménagement de la plate-forme près du stade, qui, espérons-le, sera très appréciée des pique-niqueurs et joueurs de pétanque
- divers travaux pour l'aménagement extérieur du Mille-club (décaissement, empierrement et fouille pour le mur de soutien)

- emplacement de la benne à verre
- préparation du massif au carrefour de St Maurice
- nettoyage et empierrement du chemin de la Forêt
- mise en place de terre sur talus route de Serpaize et à Thiers
- élargissement du chemin des Poyardes.

Un deuxième passage de l'élagueuse a été effectué ce qui a nécessité 112 heures d'élagueuse pour la saison 90.

A la demande de riverains, le miroir de St Maurice a été réinstallé, celui de la boulangerie, endommagé par vandalisme, sera remplacé. Un miroir similaire vaut environ 3 500 F.

Le budget total de la voirie, investissement et fonctionnement pour 1989 s'élève à environ 440 000 F ce qui est très important pour notre commune.

Différentes Voiries sur notre commune

- Route Nationale (RN7), elle est gérée et entretenue par la D.D.E, le financement est assuré par le Département et l'Etat.
- Routes Départementales (RD 36 - RD 123), elles sont également gérées par la D.D.E, financées par le Département sauf la section agglomération où les trottoirs, busage de fossés, élargissement, signalisation et éclairage sont à la charge de la Commune ; seule la voie de roulement reste à la D.D.E.
- Voies communales : La commune de Chuzelles en possède 26 855 m.
Toutes ces voies font partie du domaine public. Ensuite viennent d'autres voies qui nous posent aussi beaucoup de problèmes se sont les chemins ruraux. Ils font partie du domaine privé de la commune qui a la possibilité de les entretenir ou pas, mais comme ils sont à usage public, certains reçoivent le même entretien que les voies communales.
- Dans le souci permanent de maintenir un réseau routier en bon état, nous vous souhaitons bonne route pour les fêtes de fin d'année et prudence !!

FLEURISSEMENT

Le palmarès des résultats du concours des Maisons Fleuries 1990 aura lieu le samedi 5 Janvier 1991 à 17 heures au Mille-Club.

La Commission Fleurissement espère voir, ce jour là tous les candidats à ce concours afin de les récompenser de leurs efforts.

FETES ET SPORTS

LE 14 JUILLET

Les deux premiers arrivés, à 8 h du soir devront attendre quelques instants que la fête commence. Quant aux derniers, ils se retrouveront en compagnie du boulanger au travail, à la petite fenêtre du four à 2 h et demie pour déguster les premiers croissants et les dernières (ou premières) tasses du café encore chaud restant de la buvette. Entre temps on s'active des deux côtés de la buvette, on s'affaire du côté de la sono tenue de main de maître par Thierry Saintagne, directeur de l'Harmonie de Seyssuel, et Pascal Guignard, on s'agite du côté de la piste de danse. A partir de 10 h les Chuzellois de plus en plus nombreux arrivent et se rassemblent pour assister au feu d'artifice installé et tiré par Jean-Claude Cibrario et Jean-Pierre Rodriguez. Merci à eux pour les pluies d'étoiles et pour le bouquet final spécialement et amicalement renforcé à l'intention de Chuzelles.

Instituée pour l'année du bicentenaire, la fête du 14 juillet a connu cette année encore un succès certain. Nous sommes bien décidés à poursuivre dans ce sens pour que les Chuzellois puissent continuer à avoir l'occasion de se retrouver ensemble.

11 NOVEMBRE 1990 A CHUZELLES

Cette année encore, la cérémonie du 11 novembre rassembla beaucoup de personnes autour du Monument aux Morts.

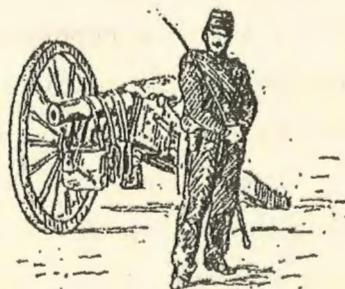
Après l'appel des disparus durant les deux guerres et le dépôt des gerbes, l'Harmonie de Seyssuel nous fit entendre une émouvante Marseillaise.

Monsieur le Maire, nous livra ensuite le message du Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre, André Méric.

Message d'espoir surtout pour les tensions qui règnent actuellement dans certaines parties de notre monde et espoir dans l'Europe unie de demain.

Nous remercions Monsieur le Maire de Seyssuel et ses Conseillers Municipaux qui avaient assisté à cette cérémonie, sans oublier l'Harmonie toujours présente en ces occasions.

La salle de la Mairie était juste assez grande pour accueillir tout le monde devant le verre de l'amitié.



JEUX DE LA SEVENNE 1991

Les prochains JEUX DE LA SEVENNE auront lieu le 14 juillet 1991 à Chuzelles.

Déjà quelques idées concernant l'organisation de cette fête ont été ébauchées entre la Municipalité et les Présidents d'Associations.

Mais cette manifestation est l'affaire de tous les Chuzellois, impliqués ou non dans une Association.

Aussi, c'est nombreux que nous vous attendons à la réunion qui aura lieu le LUNDI 14 JANVIER 91, à 20 H 30
A LA MAIRIE

URBANISME / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ENVIRONNEMENT
ZONE NAi DES SERPAIZIERES

Le 1^o août 1990, une séance de travail a réuni en Mairie autour de M. le Maire les membres de la commission "Urbanisme" ainsi que Mrs Lauranton et Miard de la D.D.E.

L'objectif de cette réunion était double. Il s'agissait:

1^o)- de prendre connaissance des observations formulées lors de l'enquête publique et des conclusions exprimées par le Commissaire Enquêteur.

2^o)- d'étudier la mise en place de la zone artisanale en tenant compte:

- de la volonté de la Municipalité de créer des activités nouvelles afin de répondre aux besoins d'équilibre financier de la commune et de la nécessité de créer des emplois localement.
- du souhait des élus d'implanter progressivement ces activités nouvelles en accord avec le cadre rural de la commune.
- du respect de l'environnement et notamment des observations consignées dans le registre d'enquête publique.
- de l'application des dispositions contenues dans le Code de l'Urbanisme et le règlement du P.O.S.

Les décisions prises lors de cette réunion ont été approuvées en Conseil Municipal le 27 août 1990. Retenons:

- que seules seront acceptées les activités réputées non dangereuses et non polluantes ne faisant pas l'objet de procédure particulière, ainsi que celles soumises à DECLARATION. Les activités soumises à AUTORISATION seront par conséquent interdites sur le site.

- que les articles R III-3 (risques d'inondation), R III-2 (salubrité, sécurité), R III-I4-2 (conséquences dommageables pour l'environnement) devront être respectés pour les autorisations de construire.

D'autre part des craintes avaient été exprimées dans le domaine d'éventuelles répercussions sur la flore et la faune particulières aux zones humides ou aux bordures de rivière (ripisylve et castors). Il est à noter que les dispositions indiquées ci-dessus sont de nature à assurer une première protection. Il est à noter aussi que la colonie de castors est établie nettement en amont du site, que la ripisylve et la zone humide n'ont pas leur plus grand développement sur la rive en bordure de zone et qu'une distance de 5m sera ménagée entre la voirie et la rive. Quant à la ligne de peupliers, elle sera maintenue.

Pour terminer, quelques chiffres que M. Jean Yves Bourguignon a eu l'obligeance de nous communiquer:

- la longueur de rives de la Sévenne sur la traversée de Chuzelles est de 10 km 400 (5 km 200 x 2).
- la longueur de rive concernée par l'extension est de 270 m, soit 3% du linéaire.
- la surface de la zone représente environ 4 ha, soit 3% de la surface de la commune.

Le tableau suivant reprend les observations consignées dans le registre d'enquête publique, avec en regard l'avis du Commissaire Enquêteur et la décision du groupe de travail approuvée par le Conseil Municipal. Nous remercions M. Miard pour la clarté du travail fourni.

Note

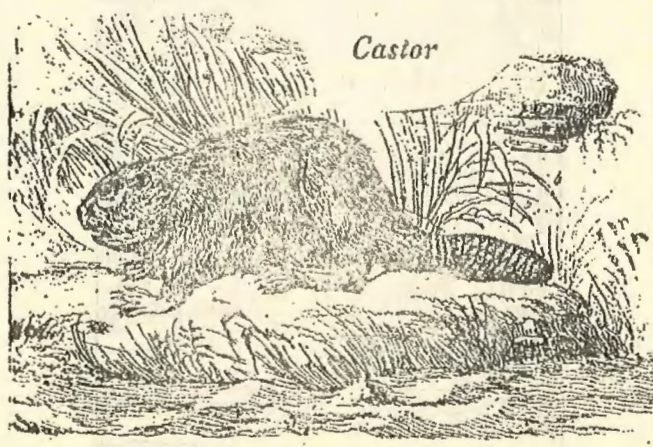
Les activités soumises à DECLARATION sont celles qui présentent de moindres dangers et inconvénients et qui doivent respecter les dispositions légales concernant le voisinage, la santé, la salubrité, etc.

Les activités soumises à AUTORISATION sont celles qui présentent des dangers et risques pour le voisinage, l'environnement, l'agriculture, etc. Une autorisation d'exploitation doit être accordée par les Pouvoirs Publics.

ENQUETE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N° 1

N° OBSERVATION NOM DU RECLAMANT REFERENCE CADASTRALE REPERAGE SUR LE PLAN	OBSERVATIONS	AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	DECISION DU GROUPE DE TRAVAIL
<p>2 1 - M. THIBAUDIER J.M. CHUZELLES</p>	<p>La construction de la zone d'activité en bordure de la Sévenne est en contradiction avec l'Art. R 111-3 (risque d'inondation)</p> <p>La construction de la zone artisanale en NAI est en contradiction avec l'Art. R 111-2 (risques de nuisance, de contamination de la nappe phréatique)</p> <p>L'extension de la zone NAI est en contradiction avec l'Art. R 111-14.2 (répercussions dommageables sur le paysage, pollution de la rivière, protection des castors) demande le classement en ND des rives de la Sévenne.</p>	<p>La rive droite n'est pas boisée. C'est la rive gauche qui est une zone humide et boisée.</p> <p>Les castors se trouvent à l'aval du Pont. La commune a choisie des techniciens avisés et qualifiés pour l'étude de cette zone. Observations intéressantes</p>	<p>Avis DDAF favorable par rapport à l'hydraulique générale. Application R 111.3</p> <p>L'impact sur la nappe sera étudié lors des autorisations de construire. (R 111.2)</p> <p>Les castors se trouvent à l'amont du Pont. Le raccordement à l'égout est obligatoire. Autorisation de lotir en conformité avec (R 111.14.2)</p>
<p>R 2 - M. PALIN Henri CHUZELLES</p>	<p>Demande l'autorisation de bâtir un baraquement dans la zone NAI des Serpazières</p>	<p>Il faudrait représenter votre demande à la Mairie.</p>	<p>Sans objet. Activité artisanale.</p>
<p>R 3 - MME CONTE Nicole CHUZELLES</p>	<p>L'extension de la zone NAI est inutile en ND.</p>	<p>Le cadre de vie ne sera pas menacé. Il n'y aura pas d'entreprise polluante.</p>	
<p>2 4 - MME BUSSMANN CHUZELLES</p>	<p>Conteste l'agrandissement de la zone NAI en ND (vocation de loisir, forage, zone humide, danger d'inondation...)</p>	<p>Il n'y aura pas d'entreprise classée sur cette zone.</p>	<p>Les installations soumises à autorisations seront interdites.</p>

N° OBSERVATION NOM DU RECLAMANT REFERENCE CADASTRALE REFERAGE SUR LE PLAN	OBSERVATIONS	AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	DECISION DU GROUPE DE TRAVAIL
R 5 - M. CHAROTAT ? CHUZELLES		On ne détruit pas l'intérêt de cette zone, on lui donne de la valeur.	
R 6 - ASSOCIATION "CHUZELLES ENVIRON- NEMENT"	Pas d'installations classées.	Les bords de la Sèvenne seront respectés, les bords de la rivière et de la chaussée surélevés. Pas d'installations classées.	Ides
R 7 - M. PAROULT Georges "Montferrat et Recour" CHUZELLES	Pas d'installations classées (préserver une bande suffisamment large le long de la rivière. Préserver cette zone humide les arbres existants etc...	A. P.	Les peupliers seront conservés. Bande non aédificandi fixée à l'article MAI 7 du P.O.S.
R 8 - M. DIGONNET Jean CHUZELLES	Après travaux les crues de la Sèvenne se produiront dans les peupliers (rive gauche). Le périètre de cette zone industrielle artisanale favorisera la formation de brouillard interne, il serait isperatif qu'aucune pollution atmosphérique ne vienne accentuer ce phénomène.	La municipalité tiendra compte des avis donnés.	Zone non inondable (avis DDAP) Les crues de la Sèvenne concernent l'espace boisé classé rive gauche.

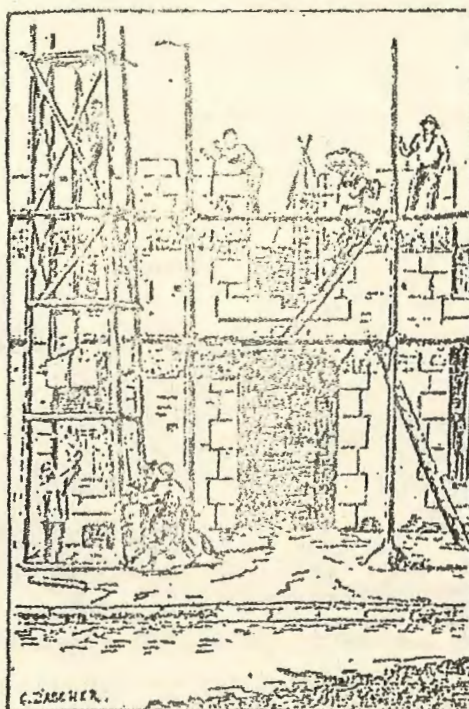


Castor

Les castors se distinguent de tous les autres rongeurs par leur queue aplatie horizontalement

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date	Nom	Lieu-dit	Demande
V 1017	29.6.90	Moncharmont	Les Pins	Garage
V 1018	13.7.90	Cognard	Orés du Village	Modification
V 1019	24.7.90	Palin	Les Serpaizières	Hangar de conditionnement
V 1020	27.7.90	Régat	Pleine Campagne	Extension
V 1022	23.10.90	Coquelet	Thiers	Extension
V 1023	08.II.90	Rigoudy	St Maurice	Garage (refusé)
V 1024	16.II.90	Bertoche	Boiron	Extension Garage
V 1025	12.II.90	Blain	St Hippolyte	Garage



COMMISSION RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Le 15 octobre dernier avait lieu la réunion bi-annuelle rassemblant les Présidents (ou autres membres) des Associations avec les commissions municipales: Relation avec les Sociétés et Fêtes et Sports.

Cette réunion a pour but essentiel d'établir le calendrier des diverses manifestations prévues à Chuzelles, les salles du Mille-Club étant réservées alors dès cette date. Nous insistons sur l'importance de ces réunions. En effet, les salles communales sont de plus en plus fréquentées et bien sûr, les demandes de réservations prises en cours d'année risquent de ne pas pouvoir être satisfaites.

Divers problèmes matériels ont été abordés et les membres du Conseil Municipal essaient de trouver une solution.

ANNIVERSAIRES AU CLUB DES ANCIENS

En ce premier jeudi de juillet 1990 et avant de s'installer définitivement pour écouter le discours du président Pierre Carret, il aura fallu aller chercher quelques chaises supplémentaires pour que les derniers arrivés puissent s'asseoir tant étaient nombreux les membres du club réunis pour entourer Mme Odrat pour son 90° anniversaire, Mmes Martin, Danadjian et M. Chalaye pour leur 80° anniversaire. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut fêter 330 ans d'anniversaires et il y a fort à faire pour servir gâteaux et mousseux. Photos officielles de groupes, photos familiales avec fleurs et bouteilles, discours du président, un mot de M. Roche représentant M. Plantier, maire, puis des chansons émouvantes ou drôles, le temps des cerises, la biaseuse de chez Paquin, elle est toujours derrière et une belle démonstration d'harmonica par M. Lucien Bouvet. Dans son discours Pierre Carret avait donné un rendez-vous à long terme, dans 10 ans... il en donne un plus proche pour le voyage du 13 sept. On ne s'ennuie pas au Club des Anciens et quand on a l'occasion d'y passer, on est toujours très bien accueilli.

CENTRE DE LOISIRS / CENTRE AERE

Pendant le mois de juillet 1990, le Club Léo Lagrange a fonctionné comme centre aéré sans hébergement pour 50 enfants en tout. Les enfants étaient accueillis à la semaine et leur inscription pouvait se renouveler. 5 animateurs - en majorité des animatrices - dont 3 Chuzellois s'occupaient des enfants. Valérie Bertoche était chargée de l'intendance et a assuré les achats et la cuisine. Bien que sans formation particulière dans ce domaine, elle a accompli ses six heures de travail journalier à la satisfaction de tous. Elle mérite, de l'avis de tous, ses trois étoiles! Les repas étaient servis à la cantine qui avait été mise à la disposition du centre.

A ces 50 enfants qui venaient non seulement de Chuzelles, mais aussi de Serpaize, Seyssuel, Lusinay et Villette, différentes activités ont été proposées. Parmi elles, le tir à l'arc a rencontré un succès certain. A la fin de chaque semaine les parents étaient invités à un spectacle monté autour d'un thème et créé par les enfants.

Les locaux d'accueil ont été soumis à différents contrôles de conformité.

En septembre 1990 le centre de loisirs a réouvert ses portes avec 60 adhésions. Tout un éventail d'activités est proposé aux adultes comme aux enfants. Parmi elles, on peut noter l'astrologie (connaissance de soi par rapport au thème astral), le théâtre (section enfants), le yoga (section adultes et enfants), l'assouplissement au sol (adultes). L'activité théâtre pour adultes est ouverte et demande d'autres participants. Les cours de soutien ont démarré pour l'anglais et le français. En projet: danses de salon, cours de soutien en maths...

A l'heure actuelle le centre de loisirs compte, outre le nouveau directeur, 10 animateurs dont 2 garçons. 3 sont rémunérés, 5 sont en formation BAF et 2 sont bénévoles. 7 animateurs sont des Chuzellois. Les 3 autres viennent de Lusinay, Serpaize et Villette. Pendant les vacances scolaires le centre accueillera à nouveau les enfants. Il en coûtera 60 F par journée aux parents (repas et goûter inclus)



CALENDRIEN DES ASSOCIATIONS

CHORALE DE CHUZELLES

les Jendis PS : 20 h 30 - 22 h

CLUB LEO LAGRANGE

les Lundis PS : 20 h 21 h 30

" Mardis GS : 18 h 19 h

" PS : 19 h 30 22 h

" Mercredis PS : 13 h 17 h 30
GS :

" Vendredis PS : 16 h 45 17 h 45
20 h 22 h

" Préfabriqué : 9 h 30 16h30

ECOLE DE MUSIQUE

Salle Préfabriqué

les Mercredis préfabriqué
10 h 14h 17 h 20h

" Jendis 16h 15 17h30

" Vendredis : 16h 15 18h 30

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

les Mardis GS : 8h 45 9h 45
19h 30 20h 30

ASSOCIATION FAMILIALE

les Mardis GS : 13h 15 16h15

" Vendredis préfabriqué : 13h15
16h 15.

LES ECOLES

les Lundis GS : 13h30 16 h.

" Jendis GS : 13h 15 16 h

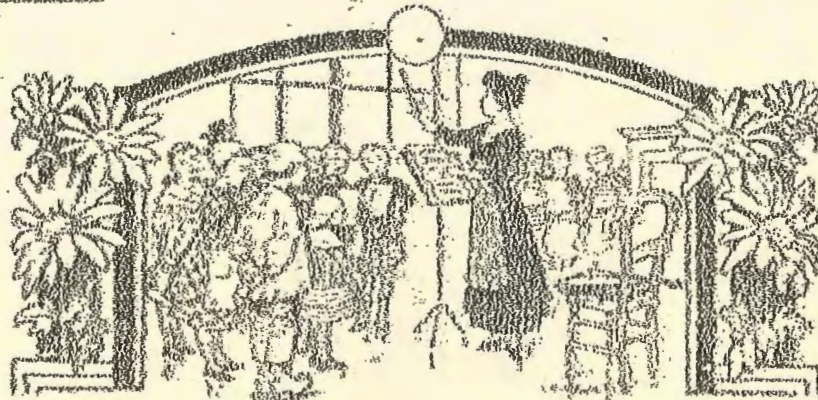
" Vendredis GS : 8h 30 11h 30

CLUB DES ANCIENS

Les 1er et 3ème Jendis de chaque Mois

14 h.

Ancienne
Ecole des Filles



C. A. H. R. O. N. T. S. M. A. L. T. E. R. N. A. T. I. O. N. E. S. D. E. L. E. C. O. M. P. T. E.

<u>COSE DE LA MORT</u>	CS Samedi 2 Janvier 87 N. 1
<u>MORT</u>	CS Dimanche 10 Janvier 87 N. 2
<u>ASSOCIATION FRANÇAISE</u>	CS Samedi 12 Janvier 87 N. 3
<u>ST VEDENT L'AMOUR</u>	CS Samedi 19 Janvier 87 N. 4
<u>ST HENRIE QUINZE</u>	CS et CS Dimanche 27 Janvier 87 N. 5
<u>H. D. C.</u>	CS Samedi 23 Janvier 87 N. 6
<u>LES JEUNES</u>	CS Dimanche 31 Janvier 87 N. 7
<u>LENA</u>	CS Samedi 7 Février 87 N. 8
<u>LES JEUNES</u>	CS Samedi 14 Février 87 N. 9
<u>LES ANCIENS</u>	CS Dimanche 21 Février 87 N. 10
<u>STANT</u>	CS Samedi 28 Février 87 N. 11
<u>STANT FINESTRE QUINZE</u>	CS Dimanche 29 Février 87 N. 12
<u>LE CHASSE</u>	CS Samedi 10 Mars 87 N. 13
<u>LE N. A. C.</u>	CS Samedi 23 Mars 87 N. 14
<u>LES TROUSERS</u>	CS et CS Dimanche 30 Mars 87 N. 15
<u>MARIE</u>	CS Dimanche 28 Mars 87 N. 16
<u>RENTREMENT</u>	PS et CS Dimanche 28 Mars 87 N. 17
<u>UNE L'AMOUR</u>	CS Samedi 25 Mars 87 N. 18
<u>LES JEUNES</u>	CS Samedi 1er Juin 87 N. 19
<u>ASSOCIATION FRANÇAISE</u>	CS et CS Samedi 8 Juin 87 N. 20
<u>MADE HENRIE</u>	
<u>HENRIE</u>	CS Samedi 15 Juin 87 N. 21
<u>CYPRAS</u>	CS Samedi 17 Juin 87 N. 22
<u>LES TOILES</u>	CS et CS Samedi 24 Juin 87 N. 23
<u>LENA L'AMOUR</u>	CS tout le week-end du 1er au 3er Juin 87 N. 24
<u>H. D. C.</u>	CS Samedi 21 Septembre 87 N. 25
<u>LES ANCIENS</u>	CS Dimanche 29 Septembre 87 N. 26

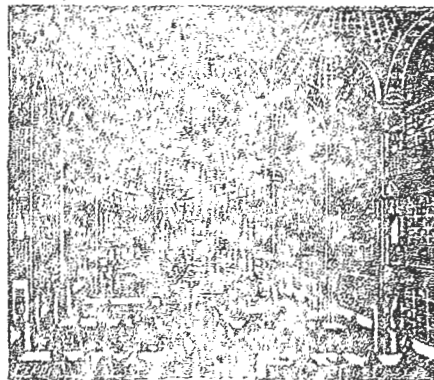


B I B L I O T H E Q U E

EXPOSITION CHUZELLES AUTREFOIS

Les responsables de la bibliothèque, aidés par des personnes du village poursuivent en plus de l'activité de prêt de livres une activité expositions. En juin la dernière salle du préfabriqué ouvrait ses portes à une exposition sur le thème de Chuzelles Autrefois. C'est tout un aperçu de la vie à la campagne de la fin du siècle dernier jusqu'à l'immédiat après-guerre qui était offert aux visiteurs: la vie à l'école avec bureau, cartable de bois et livres, la vie à la maison où la table était mise, la vie au travail avec les vieux outils de menuisier et des photos de battages, le tout dans le décor formé par les anciennes cartes postales de l'église de Chuzelles, de la place du village du temps du restaurant-hôtel-épicerie Collion, avec la pompe à essence, du temps de la bascule des poids publics. Au hasard des cahiers d'absence de l'école ou des photos de classe, des anciens et des plus jeunes ont pu se reconnaître ou se retrouver. Un moment de nostalgie marquant l'évolution d'un village où le chiffre de la population est resté stable pendant 162 ans (de 1800 à 1962) puis s'est envolé jusqu'à presque tripler, une exposition particulièrement riche, bien documentée et clairement menée. D'autres doivent suivre.

— Paris a aussi d'admirables bibliothèques,



B I B L I O T H È Q U E

Réunion de Bureau du 16 nov. 1990

A ce jour, la bibliothèque compte 157 abonnés. L'an dernier 60 livres documentaires pour adultes et 102 pour enfants ont été empruntés. Les adultes ont emprunté 784 romans et les enfants 1158. Tels sont quelques uns des chiffres donnés par Mme Thiébaudier. En effet la Bibliothèque Centrale de Prêt demande un important travail statistique.

Le stock de livres va connaître un renouvellement substantiel puisque 150 livres nouveaux prêtés pour 4 ans par la B C P sont attendus. D'autre part la subvention de 3000 F de la Municipalité va permettre l'acquisition de nouveaux volumes. L'argent des abonnements sera consacré aux livres dessinés.

Un organisme qui tourne bien ne va pas sans projets. Ils vont dans le sens des animations et expositions scolaires et non scolaires: exposition-vente consacrée à la botanique et aux fleurs, animation-atelier consacré au papier reliure...

Le problème des permanences subsiste: toute personne disponible ne serait-ce qu'une demi-journée par mois est bienvenue!

Sont bienvenues également, à titre de lecteurs, les personnes intéressées des communes voisines qui ne bénéficient pas du passage du bibliobus. La bibliothèque de Chazelles est ouverte à tous. Ceux qui hésitent, les enfants qui ne vont plus à l'école dans notre village par exemple, seront toujours bien accueillis.



LES ECOLES

Cette année encore les vacances scolaires auront été mises à profit pour réaliser quelques uns des travaux nécessaires concernant les écoles. Si le montage et la peinture du bâtiment préfabriqué se font par des entreprises travaillant pour le département, il n'en reste pas moins qu'il fallait exécuter quelques travaux d'aménagement qui eux sont bien à la charge de la commune:

- soubassement pour isolation et rattrapage de pente
- raccordement à l'électricité avec creusement de tranchée
- chemin d'accès bétonné
- marches dans le talus et à l'entrée du bâtiment

Le nouveau bâtiment nécessitait aussi quelques aménagements intérieurs tels que ponçage et vernissage du parquet, installation de porte-manteaux, sans oublier l'achat du matériel nécessaire (tableau, bureau du maître, armoire...)

Par la même occasion un point d'eau avec bac a été ajouté.

A l'approche de la rentrée, quelques inquiétudes apparaissaient ici ou là. En fin de compte tout était prêt le jour J. On remarquait juste un petit décalage pour l'arrivée d'une maîtresse.

Les Conseils d'Ecole du 10 novembre 1990 ont permis de faire un large tour d'horizon avec tous les partenaires concernés.

En MATERNELLE, les effectifs ont marqué une légère baisse: 90 enfants l'an dernier, 79 cette année).

Différents problèmes d'ordre matériel ont été posés concernant la sécurité des enfants, des réparations et aménagements divers, l'entretien des locaux et du terrain.

Une tournée des travaux à effectuer a été envisagée.

Un projet d'aménagement du talus a été évoqué avec petit matériel d'escalade. Les parents, de leur côté, sont prêts à apporter leur concours. Un projet précis et chiffré sera présenté à la municipalité.

Des crédits particuliers sont demandés pour l'acquisition de matériels de gymnastique et de jeu.

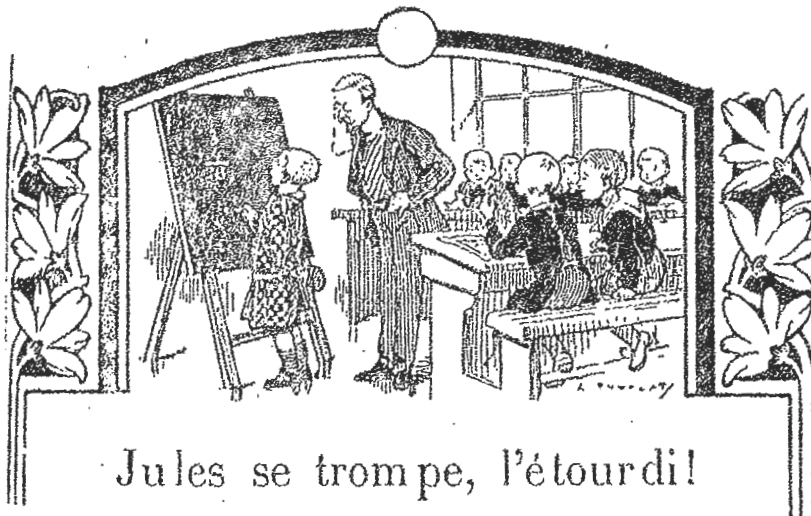
Pour le PRIMAIRE, on note un certain nombre de demandes convergentes concernant:

- les travaux d'entretien courant des bâtiments
- leur amélioration
- la sécurité
- l'augmentation des crédits scolaires
- l'aménagement du temps autour du repas de midi

Quelques unes de ces demandes pourront être satisfaites dans les mois qui viennent. D'autres problèmes (la cour devenue trop petite, par exemple, ou l'extension des locaux en dur) ne pourront trouver de solution satisfaisante que dans le cadre de l'aménagement du centre village.

Il paraît évident à tous que tout ne peut être fait tout de suite et qu'il faudra étaler dans le temps les réponses aux diverses demandes ainsi que la réalisation des divers projets.

L'établissement d'un calendrier tenant compte des priorités et des disponibilités budgétaires serait une des tâches principales d'une future commission "Ecole" dont la création a été demandée. Cette création semblerait de nature à satisfaire les parties concernées. Cette proposition pourrait être soumise à la réflexion du conseil municipal et discutée au cours d'une de ses prochaines séances.



N A I S S A N C E S

MAHAMDI Nadir
né le 30 novembre 1989 à VENISSIEUX - 69

DA SILVA Victor
né le 7 février 1990 à VENISSIEUX - 69

BONTE Martin, Gilles, Gilbert, François, Louis, Marius
né le 11 mars 1990 à Ste COLOMBE - 69

GERLAND Christelle, Andrée, Véronique
née le 12 mars 1990 à VENISSIEUX - 69

BLAYA Kévin
né le 23 avril 1990 à LYON 8e - 69

VIALLE Déborah, Alexandra
née le 11 mai 1990 à St PRIEST - 69

REPLAT Solenne, Claire
née le 18 mai 1990 à LYON 3e - 69

RIVIERE Gilles, Jean, Georges
né le 25 juin 1990 à OULLINS - 69

TATANGELO Antony, Julien, Jean
né le 4 juillet 1990 à OULLINS - 69

AUBRY Maxime, Charles, Christian
né le 24 juillet 1990 à RILLIEUX-LA-PAPE - 69

HYVERNAT Kévin, François, Joël
né le 30 juillet 1990 à VENISSIEUX - 69

MARTINHO Marjolaine, Yasmine, Michelle
née le 2 août 1990 à VENISSIEUX - 69

CHIRAT Sandrine
née le 7 août 1990 à VIENNE - 38

ALLAIN Valentine, Julie
née le 7 août 1990 à DINAN - 22

ACITO Leslie
née le 14 août 1990 à VENISSIEUX - 69

WINCKLER Adèle, Géraldine
née le 29 août 1990 à VIENNE - 38

NOEL Timothée, Marcel
né le 17 octobre 1990 à VIENNE - 38

BERGER Pierre-Yves
né le 25 octobre 1990 à VIENNE - 38

DURIF Laurianne, Murielle
née le 22 novembre 1990 à VIENNE - 38

DELAUZUN Cédric
né le 22 novembre 1990 à VIENNE - 38

RODRIGUEZ Floriane, Patricia, Christine
née le 23 novembre 1990 à VENISSIEUX - 69

M A R I A G E S

GAVIOT-BLANC Gilles, Henri et SAUVAGE Murielle, Bernadette
le 3 mars 1990

Imad Ben ABDALLAH KHALFALLAH et PIRONNET Monique, Henriette
le 31 mars 1990

PALLUEL Gilles, Pierre, Louis et ZEGOUA Ollivia, Vélekpéhi
le 7 avril 1990

ARTHAUD Pascale, Henri et HYVERNAT Sylvie, Hélène, Michèle
le 28 avril 1990

VANBERKEL Stéphane, Marc, Marie et BONNET Sophie, Andrée
le 23 juin 1990

GUYON Laurent, Daniel, André, Pierre et PRAS Véronique, Antoinette
le 30 juin 1990

CARCEL Bruno, Jean-Jacques et RAKERS Alida, Margaretha
le 21 juillet 1990

BIDAUD Claude, Jean, Lucien et VENDEVILLE Véronique
le 11 août 1990

DUPARC Jacques, Marie, Charles et CROCE Claudette
le 18 août 1990

CONSTANT Jérôme, Jean, Noël et SACRE Nathalie
le 1er septembre 1990

FERRERO Jean-Pierre et LETOURNEL Rose-Marie, Jeanne
le 8 décembre 1990

DECES

DE WECK Madeleine, Jacqueline, Marie
décédée le 13 décembre 1989 à CHUZELLES - 38
à l'âge de 87 ans

PESCHEUX Georges, Rémy
décédé le 21 décembre 1989 à LYON - 69
à l'âge de 61 ans

CLERC Albert, Eugène
décédé le 5 janvier 1990 à VIENNE - 38
à l'âge de 75 ans

ABEL-COINDOZ Jacques, Antoine
décédé le 11 janvier 1990 à VIENNE - 38
à l'âge de 93 ans

DA COSTA José
décédé le 11 février 1990 à BRON - 69
à l'âge de 48 ans

EYNAUD Jeanne, Marie
décédée le 5 mars 1990 à VIENNE - 38
à l'âge de 87 ans

DANIELE Gracieuse
décédée le 9 mai 1990 à VIENNE - 38
à l'âge de 83 ans

BAUDOUX Nicolas, Antoine
décédé le 20 août 1990 à LYON 8e - 69
à l'âge de 11 ans

PERAZZI Italia
décédée le 10 décembre 1990 à CHUZELLES - 38
à l'âge de 73 ans

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

N° 27 DEPOT LEGAL - DECEMBRE 1990 -